

LISTE DES ANNEXES ET DES CARTES

Annexe 1 : Lexique des termes forestiers

Annexe 2 : Liste des parcelles cadastrales - correspondance parcelles forestières

Annexe 3 : Charte du PNR Livradois Forez - Résumé de l'extrait concernant la gestion forestière

Annexe 4 : Données climatiques pour les forêts de la commune de Thiers

Annexe 5 : Typologie des peuplements Auvergne – Limousin

Annexe 6 : Liste des Unité Elémentaires de Peuplement – Organisation en Unités de Gestion

Annexe 7 : Information chasse : parcelles cadastrales chassées - les sociétés en charge de l'activité.

Annexe 8 : Détail du contexte, de l'historique et des possibilités de gestion par forêt

Carte 1 : Carte de situation et des propriétaires

Carte 2 : Carte des parcelles cadastrales – propriétaires – NORD

Carte 2bis : Carte des parcelles cadastrales – propriétaires – SUD

Carte 2ter : Carte des parcelles cadastrales – Forêt sectionale de LES BELINS

Carte 3 : Carte de la fonction de production ligneuse

Carte 4 : Carte des unités stationnelles

Carte 5 : Carte des essences forestières et des types de peuplements – NORD

Carte 5bis : Carte des essences forestières et des types de peuplements – SUD

Carte 6 : Carte d'aménagement et de la desserte – NORD

Carte 6bis : Carte d'aménagement et de la desserte - SUD

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire

LEXIQUE DES TERMES FORESTIERS

A

abri : partie d'un peuplement temporairement maintenu pour protéger des plantations.

affouage : bois accordé ("délivré") dans certaines conditions aux habitants de la commune pour les besoins du foyer.

âge d'exploitabilité : âge auquel on choisit d'exploiter une essence pour optimiser les objectifs de l'aménagement forestier.

amélioration : ensemble des coupes et travaux sylvicoles qui concourent à assurer le dosage des essences en mélange, le bon état sanitaire et la vigueur du peuplement. Les coupes d'amélioration comprennent les éclaircies et les coupes sanitaires ; les travaux d'amélioration comprennent les dégagements, dépressages, tailles, élagages et nettoiemnts.

aménagement forestier : étude et document sur lesquels s'appuie la gestion durable d'une forêt; à partir d'analyses du milieu naturel et du contexte économique et social, l'aménagement forestier fixe les objectifs à long terme et détermine l'ensemble des interventions souhaitables (coupes, travaux, ...).

ancien : dans un taillis sous futaie, arbre conservé ("réservé") depuis trois rotations du taillis et plus.

andain : alignement de rémanents d'exploitation.

arbre moyen : arbre de surface terrière moyenne d'un peuplement.

arbre-objectif : arbre destiné à faire partie de la récolte finale, choisi d'avance et repéré afin que la sylviculture soit orientée à son profit.

assiette d'une coupe : une coupe est assise lorsque la décision de la marquer est prise. Elle est assise par contenance si ses limites sur le terrain sont bien définies; elle est assis par volume si le volume à prélever est impérativement fixé.

aubier : dans la grume, ensemble des couches périphériques du bois, souvent plus claires, toujours plus tendres et plus altérables que le bois de cœur (duramen) de qualité supérieure.

autécologie : étude des relations entre une espèce et son environnement.

B

balivage : choix et désignation des arbres ("baliveaux") à chaque passage en coupe dans un taillis ou taillis sous futaie.

baliveau : dans un taillis sous futaie, arbre de franc-pied désigné pour être conservé ("réservé") après la coupe du taillis.

biodiversité : ensemble des éléments composant la vie sous toutes ses formes et tous ses niveaux d'organisation.

biotope : espace délimité, caractérisé par des conditions physiques et chimiques relativement homogènes, et qui sert de support aux organismes qui constituent une biocénose.

bouquet : peuplement équienne occupant une surface comprise entre 10 et 50 ares (exceptionnellement 1 ha).

bourrage : ensemble des arbres qui ne sont pas des "arbres objectifs" et qui seront exploités au cours des éclaircies.

C

canton : zone territoriale ayant reçu une dénomination locale figurant souvent sur les plans cadastraux, parfois sur les cartes IGN.

chablis : arbre accidentellement renversé, déraciné ou cassé.

classe d'âge : ensemble des âges compris entre deux valeurs (ex: entre 20 et 30 ans). Pour un peuplement: ensemble des arbres compris dans cette fourchette d'âges.

climax : stade d'équilibre d'un écosystème ne subissant pas d'intervention de l'homme.

cloisonnement : ouverture linéaire dans un peuplement pour faciliter les travaux d'entretien sylvicoles ou les exploitations.

complément de régénération : plantation complémentaire localisée pour compléter une régénération insuffisante.

contenance : synonyme de surface. Ex : coupe assise par contenance.

contrainte de vieillissement (Sv) : comprend, pour une période donnée, les peuplements déjà ouverts à la régénération, ceux qui atteindront les critères maximaux d'exploitabilité et ceux qui ont une faible durée de survie.

conversion : traitements qui font passer d'un taillis ou d'un taillis sous futaie à une futaie, en conservant les mêmes essences principales.

coupe d'abri : coupe modifiant le couvert d'un peuplement pour réaliser un abri en vue d'une plantation.

coupe d'ensemencement : coupe de forte intensité par laquelle on débute généralement une régénération naturelle: elle est destinée à permettre la levée et l'installation des semis.

coupe de jardinage : coupe pratiquée en futaie jardinée, qui associe les opérations d'amélioration et de régénération.

coupe définitive : dernière coupe de régénération enlevant tous les arbres restant sur la parcelle après obtention de semis naturels.

coupe rase : coupe en une seule fois de la totalité des arbres du peuplement.

coupe secondaire : parmi les coupes progressives de régénération, toute coupe comprise entre la coupe d'ensemencement et la coupe définitive. Elle est destinée à permettre la croissance des semis.

coupes progressives : modalité de coupes de régénération consistant à étaler dans le temps la réalisation d'un peuplement à régénérer. La première coupe s'appelle "coupe d'ensemencement", les suivantes "coupes secondaires", la dernière "coupe définitive".

couvert : ensemble des houppiers des arbres qui interceptent la lumière incidente. La surface du couvert est la surface occupée par la projection verticale des houppiers.

critères d'exploitabilité : il s'agit de l'âge et du diamètre atteints par un peuplement mûr au moment d'entamer la régénération. Ils sont choisis de manière à optimiser les objectifs de l'aménagement.

D

débardage : acheminement des arbres exploités depuis leur lieu d'abattage jusqu'à une place de dépôt accessible aux camions.

débusquage : quand le débardage nécessite deux moyens d'acheminement différents, la première phase constitue le débusquage. Il est réalisé généralement à l'aide d'un treuil.

dégagement : opération consistant, par des moyens manuels ou mécaniques, à favoriser des semis ou plants des essences recherchées au dépend des espèces concurrentes. Il est pratiqué dans des peuplements de moins de 3 mètres de hauteur. Il permet en outre de favoriser et doser le mélange des essences.

dépressage : opération consistant à desserrer la densité des semis pour accroître leur vigueur et leur croissance.

distraktion : procédure par laquelle cesse l'application du Régime Forestier (contraire : soumission).

drageon : rejet naissant à partir d'un bourgeon situé sur une tige souterraine ou une racine.

duramen : dans la grume, partie centrale du bois plus dure que la périphérie (aubier) et de meilleure qualité.

durée de survie : délai séparant l'âge actuel de l'âge maximal d'exploitabilité, ou délai restant pour régénérer un peuplement dépérissant ou déstabilisé.

E

éclaircie sélective : coupe réduisant le nombre de tiges. Elle permet de favoriser les meilleurs arbres et place le peuplement dans les meilleures conditions de vigueur et de stabilité.

éclaircie systématique : coupe enlevant une ligne de plantation toutes les 3 à 5 lignes quelque soit la qualité des arbres composant cette ligne.

écologie : étude scientifique des interactions des organismes vivants avec le milieu physique et les autres organismes qui forment leur environnement.

écosystème : système biologique constitué par des organismes divers vivant dans un espace soumis à des conditions physiques et chimiques relativement homogènes.

effort de régénération d'équilibre : surface à régénérer pour maintenir ou parvenir à l'équilibre des classes d'âges.

élagage : l'élagage naturel est la chute des branches mortes. L'élagage artificiel est une opération culturale réalisant l'ablation de certaines branches, mortes ou vivantes, pour améliorer la qualité du bois produit.

équienne : de même âge.

équilibre sylvo-cynégétique : niveau global des populations de cervidés susceptibles de se maintenir durablement en bonne santé, sans compromettre le niveau général de biodiversité, ni l'accomplissement des objectifs de gestion, et sans qu'il soit nécessaire de recourir à la protection des régénérations.

essence forestière : toute espèce d'arbre susceptible de prendre place dans un peuplement forestier.

essence objectif : essence désignée pour rester ou devenir, à long terme, l'essence principale sur une unité de gestion.

essence principale : essence qui détermine la sylviculture à appliquer.

essence secondaire : essence associée à une essence principale dans un but cultural, écologique, économique ou esthétique.

étage de peuplement : les étages correspondent aux classes de hauteur dans lesquelles se répartissent les houppiers des arbres: étage dominant, étage dominé, sous-étage.

étage dominant : e

L'étage dominant regroupe les arbres dominants et les arbres codominants (moins développés).

étage de végétation : ensemble des séries de végétation présentes dans une zone bioclimatique définie notamment en fonction de l'altitude.

F

façonnage : phase de l'exploitation forestière qui individualise la grume et démantèle branches et houppier afin de favoriser leur incorporation à la litière.

facteur d'élanement : indicateur permettant d'apprécier la stabilité d'un peuplement vis à vis du risque de chablis. Il s'exprime par le rapport entre la hauteur dominante et le diamètre de l'arbre moyen.

foretage : traitement de taillis consistant à ne prélever dans chaque cépée, à chaque coupe périodique, que les tiges ayant atteint une dimension donnée.

futaie irrégulière : la structure d'une futaie est dite irrégulière lorsque l'éventail des âges sur l'unité de gestion excède la moitié de l'âge optimal d'exploitabilité de l'essence principale. On distingue des structures irrégulières par pied d'arbres, par bouquets, par parquets ou par combinaison de ces 3 types.

futaie jardinée : la structure d'une futaie est dite jardinée lorsque, sur une unité de gestion, le mélange d'arbres pied à pied ou par bouquets est convenablement dosé de sujets de tous âges et de tous diamètres, depuis le semis jusqu'à l'arbre exploitable.

futaie régulière : la structure d'une futaie est dite régulière lorsque l'éventail des âges sur l'unité de gestion n'excède pas la moitié de l'âge optimal d'exploitabilité de l'essence principale.

futaie sur souches : peuplement présentant l'aspect d'une futaie mais issu de rejets de souches.

G

gaulis : en futaie régulière, stade de développement du peuplement compris entre le fourré et le perchis. Les tiges ont entre 1 et 5 cm de diamètre et mesurent entre 3 et 6 m de haut.

guide de sylviculture : ouvrage rassemblant toutes les connaissances actuelles sur l'autécologie d'une essence donnée et décrivant dans le détail les différents modes de gestion possibles de cette essence.

groupe d'amélioration : groupe d'unités de gestion traitées en futaie régulière sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations d'amélioration (éclaircies, ...)

groupe d'attente : groupe d'unités de gestion sur lesquelles l'aménagement ne prévoit aucune opération pendant la durée de son application.

groupe de régénération : groupe d'unités de gestion sur lesquelles l'aménagement prévoit essentiellement des opérations de régénération.

grume : tronc d'un arbre abattu et ébranché.

H

habitat : = milieu naturel : cadre écologique dans lequel vit une espèce, une population ou un groupe d'espèces. Au sens de la Directive Européenne, un type d'habitat correspond à un type de station ou à un ensemble de types de stations.

hauteur dominante : hauteur totale moyenne des 100 plus gros arbres à l'hectare.

hauteur moyenne : hauteur totale de l'arbre de surface terrière moyenne.

houppier : ensemble des branches d'un arbre et partie du tronc non comprise dans le fût.

I

ITTS = Itinéraire technique de travaux sylvicoles : à l'intérieur d'un guide de sylviculture, détail descriptif et devis estimatif des tâches élémentaires qui concourent à la réalisation de catégories de travaux (régénération naturelle ou artificielle, amélioration, ...).

M

martelage : apposition de l'empreinte d'un marteau pour désigner les arbres à abattre lors d'une coupe.

moderne : dans un taillis sous futaie, arbre conservé ("réservé") depuis deux rotations du taillis.

N

Natura 2000 : Réseau écologique européen dont l'objectif est de "favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Il est composé de ZPS (directive oiseaux) et de ZSC (directive habitats).

nettoisement : opération éliminant les sujets tarés ou mal conformés et améliorant le dosage des essences en mélange dans un peuplement jeune de plus de 3 m de hauteur.

norme de futaie jardinée : toute formule permettant de caractériser un état d'équilibre recherché en futaie jardinée par pieds d'arbres.

P

parcelle forestière : division de la forêt utilisée comme cadre de référence géographique. La parcelle constitue souvent une unité de gestion.

parquet : peuplement sensiblement équienne, de surface comprise entre 0,5 ha (ou 1 ha) et la surface minimale d'une unité de gestion.

pédologie : science qui étudie les caractères, les propriétés et l'évolution des sols.

perchis : en futaie régulière, stade de développement du peuplement compris entre le gaulis et la futaie. Les tiges ont un diamètre inférieur à 20 cm.

peuplement : ensemble des individus de différentes espèces vivant en un même lieu.

phytoicide : produit chimique homologué, détruisant certaines plantes ou réduisant leur croissance.

plan de balivage : norme du nombre d'arbres de chaque catégorie (baliveaux, modernes, anciens) à réserver lors de chaque coupe dans un traitement de taillis-sous-futaie.

possibilité contenance : désigne la surface moyenne des coupes à asseoir annuellement pendant la durée de l'aménagement.

possibilité volume : volume moyen indicatif susceptible d'être récolté annuellement pendant la durée de l'aménagement.

protection physique : expression utilisée pour désigner le rôle que peut jouer la forêt pour protéger le milieu contre les risques naturels (phénomènes torrentiels, éboulements, glissements, ...).

R

recépage : coupe des brins d'un taillis.

régénération : opération par laquelle un peuplement parvenu au stade de la récolte, est renouvelé. La régénération est naturelle si elle est réalisée à partir de la germination des graines produites par le peuplement adulte ; elle est assistée si elle est aidée par des travaux associés aux coupes ; elle est artificielle quand elle est réalisée grâce à l'introduction de semences ou de plants.

régime : expression utilisée pour distinguer les modes de renouvellement des peuplements : à partir de rejets dans le taillis ; à partir de semences ou de plants dans la futaie.

régime forestier : en

certaines bois et forêts appartenant à des personnes morales d'une protection renforcée et les soumet à un encadrement de leur gestion afin d'assurer leur conservation et leur mise en valeur.

rémanent : partie d'arbre ou de branche laissée sur le sol en forêt lors d'une exploitation.

rénovation : régénération dans un taillis ou un taillis sous futaie afin de remplacer les souches dépérissantes.

réserve (TSF) : dans un taillis sous futaie, ensemble des arbres autres que les brins du taillis.

réserve biologique dirigée : unité de gestion faisant l'objet d'une gestion spéciale afin de conserver des milieux, des biotopes, des espèces animales ou végétales remarquables. Les réserves biologiques dirigées sont divisées en **réserves biologiques domaniales**, lorsqu'elles concernent les forêts de l'Etat, et en **réserves biologiques forestières** pour les autres forêts.

réserve biologique intégrale : territoire voué à la conservation et à l'étude des processus évolutifs naturels des milieux et des espèces qui leur sont associées. Toute intervention culturelle et toute exploitation y sont exclues.

réserve utile ou réservoir en eau utilisable d'un sol (RU) : correspond à la quantité d'eau maximale que le sol peut contenir et restituer aux racines pour la vie végétale.

rotation : durée qui sépare deux passages successifs d'une coupe de même nature dans la même unité de gestion.

S

sacrifice d'exploitabilité : perte délibérée consentie par un gestionnaire en exploitant certains peuplements avant ou après l'âge d'exploitabilité idéal. Le sacrifice d'exploitabilité vise souvent à améliorer l'équilibre des classes d'âges de la forêt.

série de végétation : ensemble de communautés végétales qui se succèdent par évolution progressive jusqu'au "climax".

surface régénérée : une surface est régénérée lorsque les 2 conditions suivantes sont respectées : 1- elle est occupée par des semis ou des plants assez nombreux et suffisamment développés ("installés") pour que leur avenir soit assuré ; 2- le peuplement initial est enlevé : la coupe définitive a été réalisée, l'abri éventuel a été supprimé.

soumission : procédure prévue par le Code Forestier, qui entraîne l'application du Régime Forestier sur les forêts et terrains à boiser de l'Etat, des collectivités territoriales et de certains établissements publics (contraire: distraction).

sous-étage : ensemble des arbres, souvent d'une autre classe d'âge ou d'une autre essence que l'étage dominant, formant une strate basse, nettement dominée, placée sous le couvert des étages dominants.

sous-parcelle : partie de parcelle constituant une unité de gestion.

S.R.A. = Schéma Régional d'Aménagement : document de planification forestière qui encadre l'élaboration des aménagements forestiers.

station forestière : étendue de terrain homogène dans ses conditions physiques (climat, topographie, roche mère, sol), et biologiques (dynamique de végétation).

strate : la hauteur des peuplements est divisée en trois strates : la strate inférieure (strate 3) de hauteur comprise entre 3m et le tiers de la hauteur maximale que peut atteindre à terme le peuplement, la strate moyenne (strate 2) comprise entre 1/3 et 2/3 de la hauteur maximale, la strate haute (strate 3) comprise entre 2/3 et la hauteur maximale. Une strate est homogène quand les hauteurs des arbres qui la compose ne diffèrent pas de plus de 4-5 m sur 80% du couvert.

structure : manière dont les tiges se répartissent par âge ou par diamètre sur une unité de gestion. On parle de structure régulière, irrégulière, jardinée, par parquets, ...

surface d'équilibre : surface occupée par l'ensemble des arbres d'une classe d'âge donnée au sein d'un groupe d'unités de gestion lorsque l'équilibre des classes d'âges est réalisé.

surface disponible (Sd) : correspond, pour une période donnée, à l'ensemble des surfaces susceptibles d'entrer en régénération au cours de cette période, d'après les diamètres minimaux d'exploitabilité ou dans le cas de peuplements qui ne peuvent plus gagner à vieillir.

surface terrière : section d'un arbre à 1,30 m de hauteur ou somme des sections des arbres d'un peuplement, exprimée en m².

T

taillis simple : peuplement composé de tiges de même âge, issues de rejets de souches et regroupées en cépées.

taillis sous futaie : peuplement mélangé composé d'un taillis et d'arbres de franc-pied dont l'âge est un multiple de l'âge du taillis.

traitement : caractérise la nature et l'organisation des opérations sylvicoles dans une unité de gestion. Il conduit l'évolution de la structure du peuplement forestier.

transformation : traitement qui se traduit par un changement d'essence principale, et éventuellement par un changement de structure et de régime.

type de station : ensemble de stations analogues par les conditions climatiques, topographiques, la nature du sol permettant d'envisager pour une essence donnée des comportements similaires.

U

unité de gestion (UG) : unité de référence pour le suivi technique et le bilan économique de la mise en oeuvre du plan de gestion d'une forêt. Les UG peuvent être surfaciques, linéaires ou ponctuelles.

unité d'analyse (UA) : zone homogène à la fois quant à la station et quant au peuplement à l'intérieur d'une même parcelle.

unité élémentaire

description des peuplements forestiers.

V

vente de bois sur pied à la mesure : mode de vente dans lequel le bois est payé sur procès-verbal de dénombrement d'après un prix unitaire fixé par le contrat de vente.

vente en bloc et sur pied : vente portant sur un ensemble d'arbres sur pied, préalablement marqués, situés sur une partie de forêt délimitée et sur laquelle l'acheteur s'engage à exécuter la coupe.

vente en bois façonné : vente de lot de bois « bord de route » à des clients transformateurs, après exploitation préalable et tri par qualité.

vide : toute surface où le couvert forestier occupe moins de 10% de la surface. Le vide peut être boisable ou non boisable (rochers, tourbière, ...).

Z

ZICO : = Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux: zone correspondant aux habitats d'espèces d'oiseaux ou aux milieux utilisés par les espèces migratrices.

ZNIEFF : = Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique : zone dont l'intérêt repose sur la richesse biologique de l'écosystème ou sur la présence d'espèces rares ou menacées.

Z.P.S. : = Zone de Protection Spéciale : zone Natura 2000 relevant de la directive 79/409 "Oiseaux" et dont l'intérêt repose sur la richesse biologique de l'écosystème ou sur la présence d'espèces rares ou menacées.

Z.S.C. : = Zone Spéciale de Conservation : zone Natura 2000 relevant de la directive 92/43 "Faune-Flore-Habitats" et sur laquelle des mesures spéciales de conservation doivent être prises pour assurer la préservation des habitats naturels ou des habitats d'espèces d'importance communautaire.

Index des abréviations

Abréviations essences :

CED : Cèdres divers

DOU : Douglas

EPC : Epicéa commun

EPS : Epicéa de Sitka

MEL : Mélèzes divers

P.L : Pin laricio

P.S : Pin sylvestre

S.P : Sapin pectiné

S.V : Sapin de Vancouver (grandis)

A.R : Autres résineux

AUL : Aulnes

BOU : Bouleaux

CHE : Chêne pédonculé ou Chêne sessile

CHR : Chêne rouge

CHT : Châtaignier

ERA : Grands érables

FRE : Frênes

HET : Hêtre

MER : Merisier

SAU : Saules

TRE : Tremble

A.F : Autres feuillus

Abréviations diverses :

ZNBF : zone forestière non boisée

ZNBN : zone non boisée naturellement ou sans vocation forestière

HSY : zone hors sylviculture de production

Codes typologie : Voir annexe sur la typologie Auvergne-Limousin pour les codes se rapportant aux types de peuplements.

Annexe 2 : Liste des parcelles cadastrales - correspondance parcelles forestières

Forêt (propriétaire)	Code forêt	N° Parcelle cadastrale	Surface cadastrale sous le RF (ha)	N° Parcelle forestière	Surface retenue pour la gestion (ha)
SECTION DE CHEZ LE DUC CHOPINE JAMBAUD RAMAY	CHEDUCJR	ZC_0054	0,4940	1	14,42
		ZC_0060	13,9750		
SECTION DE COGNORD ET DU MOULIN CLOS	COMOUCLO	ZB_0009	4,4570	2	4,43
SECTION DES GARNIERS DE PANTHEZE ET DE GOSSON	GARNIE&A	BM_0004 partie	2,0000	3	2,03
SECTION DE RAVAILLOUX	RAVAILLO	YD_0032	0,4080	4	0,41
SECTION DE MEMBRUN	MEMBRUN	0D_0602	3,5415	5	3,54
		ZM_0141	3,4300	6	6,05
		ZM_0142	2,6460		
SECTION DE JOANIS	JOANIS	0D_0826	1,0460	7	1,03
		0D_0797	3,3700	9	3,42
SECTION DE VERNIERES ET DES JOANIS	JOANIS2	ZM_0060	1,7070	8	1,71
SECTION DES BELINS	BELINS	BP_0104	2,0534	10	15,08
		BP_0116	0,4320	10	
		BP_0321	0,3820	10	
		BP_0318	3,4282	10	
		BP_0105	2,6470	10	
		BP_0106	0,6820	10	
		BP_0107	0,0152	10	
		BP_0108	0,0036	10	
		BP_0113	0,8650	10	
		BP_0114	1,9220	10	
		BP_0115	0,1480	10	
		BP_0117	0,2170	10	
		BP_0118	2,2435	10	
		BP_0119	0,0011	10	
BP_319	0,0218	10			
TOTAL			52,1363	-	52,12

Version provisoire

Aménagement des forêts sectionales de la commune de THIERS

Charte du PNR du Livradois-Forez : résumé extrait

Objectif stratégique 2.2 : Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt

En raison de l'accroissement des besoins en bois dans les secteurs de la construction et de l'énergie, le Livradois- Forez a une véritable carte à jouer pour la valorisation de ses ressources forestières. L'arrivée à maturité de nombreuses plantations vient à point nommé. Le Parc Livradois-Forez entend aujourd'hui prolonger le travail qu'il mène depuis des années. Le but : favoriser le développement d'une filière bois solide économiquement, génératrice d'emplois et respectueuse de l'environnement, depuis les pratiques sylvicoles jusqu'à la transformation et la valorisation du bois.

1. Premièrement, il entend favoriser l'amélioration de la qualité des boisements du Livradois-Forez, en sensibilisant les gestionnaires à l'adoption de méthodes sylvicoles adaptées, tant dans l'entretien que la régénération des boisements ;
2. Deuxièmement, il désire accroître l'exploitation durable des forêts, en expérimentant et en diffusant des méthodes impactant peu les milieux naturels ;
3. Enfin, le Parc souhaite encourager la valorisation locale des produits issus de la forêt, et plus particulièrement la seconde transformation, en accompagnant les professionnels dans le développement de leurs débouchés et en accroissant ainsi la valeur ajoutée produite localement.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

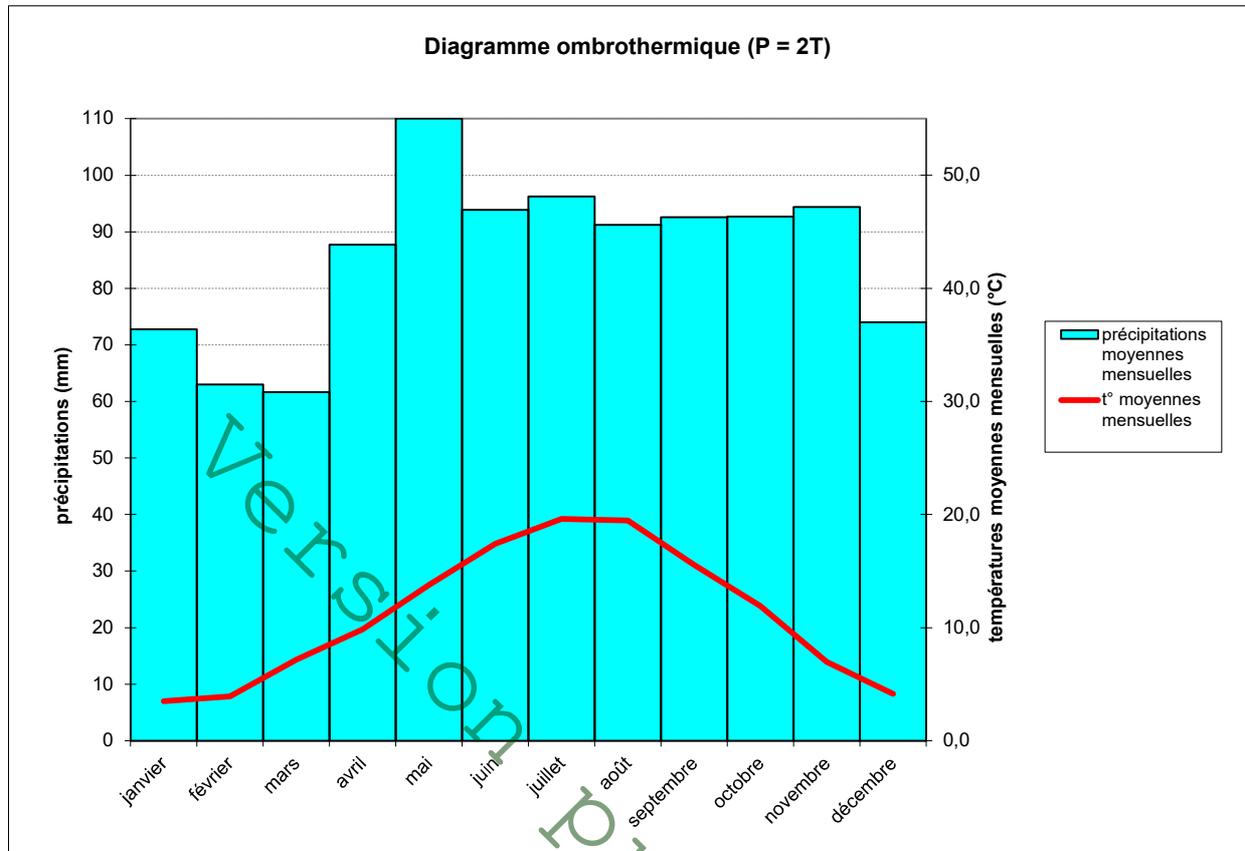
Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire

DONNÉES CLIMATIQUES DES FORÊTS SECTIONALES DE LA COMMUNE DE TILERS



Mois	précipitations moyennes mensuelles	température moyenne mensuelle
janvier	73 mm	3,5 °C
février	63 mm	3,9 °C
mars	62 mm	7,2 °C
avril	88 mm	9,9 °C
mai	110 mm	13,8 °C
juin	94 mm	17,4 °C
juillet	96 mm	19,6 °C
août	91 mm	19,5 °C
septembre	93 mm	15,5 °C
octobre	93 mm	11,9 °C
novembre	94 mm	7,0 °C
décembre	74 mm	4,1 °C
Total	1030 mm	
Moyenne	86 mm	11,1 °C

t° moyenne annuelle :	11,1 °C
précipitations moyennes mensuelles	86 mm
précipitations moyennes annuelles	1030 mm
nombre moyen de jours gel par an	71 j
moyenne du nombre total de jours avec précipitations > 1 mm	133 j

Source : Spatialisation des données ponctuelles des stations Météo-France à l'aide du modèle AURELHY © Météo-France dans un rayon de 2,5 km autour de la forêt (valeur moyenne sur la période 1981-2020).
Calcul sur 65 valeurs.

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire

TYOLOGIE DES PEUPELEMENTS AUVERGNE - LIMOUSIN

- Notions principales -

1 – LES CATEGORIES DE DIAMETRES :

- Les petits bois **PB** comprennent les diamètres 20 et 25 cm
- Les bois moyens **BM** comprennent les diamètres 30 à 40 cm
- Les gros bois **GB** comprennent les diamètres 45 à 60 cm
- Les très gros bois **TGB** comprennent les diamètres 65 cm et plus

Les catégories de diamètres se combinent pour donner des types, eux-mêmes regroupés en familles.

2 – LES PEUPELEMENTS DE SURFACE TERRIERE > 15 m²/ha :

Famille des peuplements en croissance active :	Descripteurs supplémentaires :
T1 : Peuplement à PB seuls	essence(s)
T2 : Peuplement à PB et BM	
T3a : Peuplement à BM seuls	<i>exemple : T2 P.S</i>

Famille des peuplements en maturation :	Descripteurs supplémentaires :
T3m : Peuplement à BM seuls	essence(s)
T4 : Peuplement à BM et GB	
T4bis : Variante : T4 à dominance de GB	<i>exemple : T3m EPC+S.P</i>

Famille des peuplements mûrs :	Descripteurs supplémentaires :
T5 : Peuplement à GB seuls	essence(s)
T5bis : Variante du T5 riche en TGB	
T6 : Peuplement à GB et PB	<i>exemple : T5bis DOU</i>

Famille des peuplements hétérogènes :	Descripteurs supplémentaires :
T7 : Mélange PB+BM+GB, riche en GB	essence(s)
T8 : Mélange PB+BM+GB, riche en PB	
T9 : Mélange équilibré PB, BM et GB	<i>exemples : T9 S.P+HET</i>

3 – LES PEUPELEMENTS DE SURFACE TERRIERE < 15 m²/ha :

R : Régénération ou plantation, hauteur < 3	P : Perches de diamètre 10 ou 15 cm
G : Gaulis, hauteur > 3m et diamètre < 7,5	C : Peuplements clairs (surf. terrière entre 5 et 15 m ² /ha)

4 – LES ESPACES NON BOISES OU HORS SYLVICULTURE :

Vides boisables

ZNB	Zone temporairement non boisée (chablis, coupe rase)
FRI	friche

Vides non boisables

ERO	Zone d'érosion	ROC	Rocher, falaise	PRP	Protection physique
PRP	Protection physique	EMP	Emprise de concession et d'ouvrage divers	PAN	Parc animalier
LAN	Lande, fruticées	PHU	Prairie humide et mégaphorbiais	ARB	Arboretum
PSI	Pelouse silicicole	AUT	Autre	PCA	Pelouses calcicoles sèches
AGR	Terre agricole	CYN	Prairies et cultures à gibier	PRA	Prairies
MTO	Marais, tourbière	CAR	Carrière	EAU	Eau douce stagnante, étangs
RBI	Réserve biologique intégrale	ACP	Equipement d'accueil du public, parking	DUN	Dunes cotières
EBO	Eboulis	PFE	Pare-feux	BOC	Bocage
PAL	Pelouse d'altitude				

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025



ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE

Version provisoire

Annexe 6 : Liste des Unité Élémentaires de Peuplement (UEP) – Organisation en Unités de Gestion (UG)

Parcelle forestière	Forêt	Surface retenue pour la gestion (ha)	N° UEP	Surface en gestion (ha)	Description UEP	N° UG
1	SECTION DE CHEZ LE DUC CHOPINE JAMBAUD RAMAY	14,42	1	0,5	Futaie claire à dominance de Chêne sessile puis Pin sylvestre et autres feuillus. Parfois présence de semis de Douglas. Ronce, fougère et houx fréquent.	U
			2	7,37	Futaie claire à dominance de Chêne sessile puis Pin sylvestre et autres feuillus. Parfois présence de semis de Douglas. Ronce, fougère et houx fréquent.	
			3	0,34	Futaie claire à dominance de Chêne sessile puis Pin sylvestre et autres feuillus. Parfois présence de semis de Douglas. Ronce, fougère et houx fréquent.	
			4	4,6	Futaie claire à dominance de Pin sylvestre sur callune, puis Chêne sessile et autres feuillus. Parfois présence de semis de Douglas. Ronce, fougère et houx fréquent.	
			5	1,61	Futaie claire à dominance de Pin sylvestre puis Chêne sessile et autres feuillus. Parfois présence de semis de Douglas. Ronce, fougère et houx fréquent.	
2	SECTION DE COGNORD ET DU MOULIN CLOS	4,43	1	4,02	Futaie claire de Chêne sessile et feuillus divers (dont Châtaignier) avec quelques tiges éparces de Pin sylvestre, recrus de feuillus divers. Présence de ronce et genêt.	U
			2	0,07	Futaie claire de Chêne sessile et feuillus divers (dont Châtaignier) avec quelques tiges éparces de Pin sylvestre, recrus de feuillus divers. Présence de ronce et genêt.	
			3	0,34	Zone non boisée - Emprise de ligne Haute Tension.	
3	SECTION DES GARNIERS DE PANTHEZE ET DE GOSSON	2,03	1	0,71	Futaie à dominance de petits bois de Robinier et de Pin sylvestre.	U
			2	0,8	Futaie à dominance de petits bois et bois moyens de Pin sylvestre avec Robinier et quelques tiges d'Epicéa commun mal venant	
			3	0,52	Futaie à dominance de petits bois et bois moyens de Pin sylvestre avec Robinier et quelques tiges d'Epicéa commun mal venant	
4	SECTION DE RAVAILLOUX	0,41	1	0,41	Futaie claire de Pin sylvestre avec sous étage de Chêne et feuillus divers au stade perchis.	U
5	SECTION DE MEMBRUN	3,54	1	3,54	Futaie à dominance de petits bois de Chêne sessile, Erable sycomore et autres feuillus	U

Parcelle forestière	Forêt	Surface retenue pour la gestion (ha)	N° UEP	Surface en gestion (ha)	Description UEP	N° UG
6	SECTION DE MEMBRUN	6,05	1	6,05	Futaie à dominance de bois moyens à croissance active de Douglas avec recrus de Hêtre, Charme et Douglas.	U
			1	0,67	Taillis Sous Futaie de Hêtre.	
7	SECTION DE JOANIS	1,03	2	0,36	Futaie claire de Chêne sessile et Charme de qualité médiocre sur semis Douglas mal venant. Présence de houx et pierriers.	U
8	SECTION DE VERNIERES ET DES JOANIS	1,71	1	1,71	Futaie claire de Chêne de qualité médiocre sur semis de Douglas.	U
9	SECTION DE JOANIS	3,42	1	1,96	Futaie à dominance de petits bois et bois moyens de Douglas et poche de Sapin pectiné (peuplements jamais éclaircis), présence de Hêtre et de Charme de mauvaise qualité, quelques rares tiges d'Epicéa commun.	U
			2	1,46	Futaie à dominance de petits bois et bois moyens de Hêtre avec Charme de qualité médiocre.	
10	SECTION DES BELINS	15,08	1	5,58	Futaie claire de feuillus divers (dont Robinier) et résineux divers (dont Pin sylvestre, et Douglas, restant d'un peuplement exploité pour raison sanitaire). Présence de semis. Genêt et ronce fréquents. Présence de renouée du Japon, aubépine, genévrier et fougère.	A
			2	3,58	Friche	
			3	3,03	Zone non boisée - emprise d'une ancienne carrière	
			4	0,42	Futaie claire de feuillus divers (dont Robinier) et résineux divers (dont Pin sylvestre, et Douglas restant d'un peuplement exploité pour raison sanitaire). Présence de semis. Genêt et ronce fréquents. Présence de renouée du Japon, aubépine, genévrier et fougère.	
			5	2,47	Taillis de Robinier avec quelques tiges de Feuillus divers éparces (dont d'Orme des montagnes et Erable champêtre).	
-		52,12	-	52,12		-

Annexe 7 : Information chasse : Pratique de l'activité par parcelle cadastrale - société de chasse concernée

COMMUNE	PROPRIETAIRE	SECTION	NUMERO	LIEU-DIT	société de chasse
Thiers	Section des Belins	BP	104	Borbes	NON DÉCLARÉE
		BP	105	Borbes	NON DÉCLARÉE
		BP	106	Borbes	NON DÉCLARÉE
		BP	107	Borbes	NON DÉCLARÉE
		BP	108	Borbes	NON DÉCLARÉE
		BP	113	Borbes	05B59 - THIERS
		BP	114	Borbes	05B59 - THIERS
		BP	115	Borbes	05B59 - THIERS
		BP	116	Borbes	05B59 - THIERS
		BP	117	Borbes	05B59 - THIERS
		BP	118	Borbes	05B59 - THIERS
		BP	119	Borbes	NON DÉCLARÉE
		BP	318	Borbes	NON DÉCLARÉE
		BP	319	Borbes	05B59 - THIERS
		BP	321	Borbes	05B59 - THIERS
		ZC	54	Les Bruyeres	05B62 - FINES GACHETTES
		ZC	60	Les Bruyeres	DOUBLON SUPPRIMÉ ENTRE 05B62 ET 05B63
		ZB	9	Sous Cognord	05B62 - FINES GACHETTES
		BM	4	Les Bruyeres	05B63 - GARNIERS (LES)
ZM	60	Les Joanis	NON DÉCLARÉE		
D	602	Le Barret	05B59 - THIERS		
ZM	141	Les Pins	05B59 - THIERS		
ZM	142	Les Pins	05B59 - THIERS		
YD	32	La Chataigneraie	05B61 - COURTY		
D	797	Sur le Bois	NON DÉCLARÉE		
D	826	Moulin des Vernieres	NON DÉCLARÉE		

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire

Annexe 8 : Détail du contexte, de l'historique et des possibilités de gestion par forêt

Parcelle 1 : Forêt sectionale de Chez le Duc Chopine, Jambeau, Ramay

Application du régime forestier :

Application du régime forestier en 2017.

Historique de gestion forestière :

À la suite d'une attaque de champignon Sphaeropsis survenant après des dégâts causés par un orage de grêle sur le peuplement de Pin sylvestre, une application du régime forestier a été réalisée afin de traiter le problème. Un martelage sanitaire a été réalisé afin d'assainir le peuplement.

Desserte de la forêt :

La desserte de cette parcelle est aujourd'hui globalement correcte mais à améliorer.

A l'ouest : l'accès principal de la forêt se fait par une route empierrée en partie cadastrée (ZC8, 48 et 55) dont l'état actuel ne permet pas l'accès aux grumiers du fait de fortes pentes et de ravinements détériorant la route.

Au sud : le chemin d'accès à la parcelle se fait via la parcelle cadastrale ZC65 dont le propriétaire est la commune de Thiers. Cet accès est important : il est à conserver et entretenir pour permettre la gestion forestière.

Au nord : une piste cadastrée relie le village de Bonnemoy à un carrefour proche de l'angle nord-est de la forêt. C'est un élément important pour la desserte.

Au sein de la forêt :

Nous notons sur la partie nord la présence d'une piste de débusquage étroite et sinueuse. Il est à noter qu'elle est propriété privée de la section. Cependant, elle est empruntée par tous les acteurs locaux.

Dans la partie centrale, il y a une piste qui mène à une antenne emprise de relais. A son extrémité, nous notons l'existence d'un carrefour avec divers petits sentiers empruntés par les nombreuses activités. La pratique de ces dernières est à clarifier.

Dans la partie sud : nous notons la présence, au sein du peuplement, d'une ancienne piste de débusquage qui pourrait servir de nouveau pour la gestion forestière sous condition de réalisation de travaux pour sa réouverture.

Situation topographique et sol :

La pente est moyenne (450 – 500m altitude). Nous notons la présence de talwegs très marqués sur l'est de la parcelle. Les sols sont pauvres à moyennement accueillants.

Description du peuplement :

Il s'agit d'un patchwork de peuplements variés présentant une diversité d'essences donc d'une richesse écologique certaine.

Sur la zone, du fait des conditions stationnelles, les arbres sont globalement de faible hauteur et de qualité médiocre. Ils sont généralement branchus.

Nous notons parfois la présence de la régénération de Douglas à ne pas conserver car la station forestière n'est pas propice à un bon développement de cette essence.

Remarques autres :

Des VTT circulent régulièrement sur la parcelle : cette pratique n'est pas cadrée et pourrait entraîner des conséquences sur le milieu naturel : apport d'espèces invasives type raisin d'Amérique (présence aujourd'hui constatée), mise en péril de la formation Pin sylvestre à callune écologiquement importante. Il est nécessaire de régulariser cette pratique en contractualisant avec une association gestionnaire ou de l'interdire en envisageant la mise en place d'une signalisation adéquate.

L'ONF suspecte le de motos sur la partie sud-est de la parcelle. Cette activité est à proscrire.

Rappel concernant la limite Nord (pointe) de la forêt : dans le passé il y a eu un délit d'outrepasse du propriétaire privé voisin, mais ceci a été géré et réglé par la mairie, une entente a été formulée.

Nous notons la présence d'une antenne téléphonique : une concession a été signée entre la mairie et l'opérateur, mais elle est à mettre en adéquation avec le régime forestier.

Point noir pour la gestion forestière :

Le débusquage des bois est aujourd'hui compliqué mais possible. L'accessibilité sera un point à vérifier en amont de toute coupe d'arbre.

Gestion future possible :

L'objectif principal de cette forêt sera le maintien de la diversité avec ses peuplements adaptés aux conditions stationnelles : sol et futures conditions météorologiques.

Une gestion extensive sera pratiquée sur cette forêt.

Une attention particulière sera accordée à la lande à bruyère sous Pin sylvestre pouvant être menacées par l'apparition de semis de douglas dynamiques et non adaptés à la station forestière.

Les actions envisageables seraient des travaux d'élimination de la régénération de douglas et/ou des travaux de dépressage pour mise en valeur des semis d'autres essences. Si coupes d'amélioration il y avait, une rotation de 12 ans à 15 ans seraient nécessaire au vu des potentialités de la station, et le seul objectif de cette coupe serait une mise en valeur environnementale.

Parcelle 2 : Forêt sectionale de Cognord et de Moulin Clos

Application du régime forestier :

Application du régime forestier en 2017.

Historique de gestion forestière :

À la suite d'une attaque de champignons Sphaeropsis survenue après des dégâts causés par un orage de grêle sur le peuplement de Pin sylvestre, une application du régime forestier a été réalisée afin de traiter le problème. Une extraction de la totalité du peuplement du Pin sylvestre ravagé a été effectuée.

Desserte de la forêt :

La desserte de la forêt est correcte via le chemin cadastré à l'ouest de la parcelle. Les bois peuvent être potentiellement entreposés en bord de piste mais hors forêt en gestion ONF (problème de demi-tour pour les grumiers). Un accord avec le propriétaire voisin sera à envisager pour stockage des bois.

Au sein de la parcelle, il n'existe pas de desserte et le sol frais, donc fragile, de ce type de station sera un facteur très limitant pour d'éventuelles opérations sylvicoles.

Pour l'extraction des tiges de Pin sylvestre, le chemin cadastré provenant du sud a été réouvert par une abatteuse afin d'accéder au peuplement en bord de périmètre sans pour autant parcourir la parcelle.

Situation topographique et sol :

Les sols sont à tendance mouilleuse, donc fragiles, sensible au tassement. Nous notons la présence d'un tertre à mi parcelle qui coupe qui coupe la parcelle en deux dans le sens nord-sud.

La parcelle est globalement coupée en deux avec un sol plus pauvre sur la partie ouest et un fond de vallon plus riche sur la partie est.

Description du peuplement :

Les peuplements rencontrés sont diversifiés (multi strates et multi essences), composés principalement de Chêne sessile, de Châtaignier et de quelques tiges de Pin sylvestre. Nous notons la présence de trouées occasionnées par la récolte de tiges de Pin sylvestre, au sein de ces trouées, de nous constatons l'installation de recrues ligneux divers.

La différence de qualité du sol entre l'est et l'ouest est perceptible dans la conformation des tiges. A l'ouest, elles sont de moins bonne qualité et de hauteur plutôt faible, alors que dans le fond de vallon (est) leur conformation est meilleure.

Remarques autres :

Un point d'agraine cynégétique est présent dans la parcelle (goudron + maïs). Cette parcelle est aujourd'hui chassée.

Point noir pour la gestion forestière :

La desserte interne à la parcelle est insuffisante. Le sol mouilleux est fragile, ce qui limite énormément les possibilités de mécanisation. L'hétérogénéité et la qualité des produits diminue l'attractivité pour d'éventuels acheteurs.

Gestion future possible :

Le gestionnaire conseille de travailler pour une conservation et un maintien de la richesse de ce peuplement (multi strate et multi essences) plutôt bien adapté à la station et aux conditions climatiques. Si des opérations sylvicoles étaient possibles, elles ne seraient probablement pas source de revenus et auraient pour objectif la préservation de la qualité écologique.

Le recru ligneux présent dans les trouées liées à l'extraction des tiges de Pin sylvestre seraient à mettre en valeur via des travaux de nettoyage-dépressage.

Parcelle 3 : Forêt sectionale des Garniers et Autres**Application du régime forestier :**

Application du régime forestier en 1966.

Historique de gestion forestière :

La pente extrême et les conditions de desserte font qu'il n'y a jamais pu y avoir d'action sylvicole pour l'amélioration des peuplements. Jusqu'alors, seuls des travaux d'entretien du sentier de randonnée et d'éclaircie à bois perdus dans la futaie résineuse ont été proposés à la mairie sans jamais être retenus.

Desserte de la forêt :

Le seul accès à la partie bénéficiant du régime forestier est le chemin cadastré provenant du lieu-dit le Cros-Perdrigeon dont la pente ne permet pas un accès avec un autre véhicule qu'un 4x4 léger. Attention cet accès est primordial pour l'a Défense du massif contre l'incendie.

Situation topographique et sol :

La parcelle est en situation de forte pente sur sols superficiels.

Description du peuplement :

Le peuplement rencontré est à dominance de Pin sylvestre en mélange avec du Robinier. Les tiges de Pin sylvestre présentent un très fort coefficient d'élanement (instables). Il est à noter la présence de quelques tiges d'Épicéa commun rescapées d'attaques de scolytes mais condamnés dans un avenir proche car non adaptés à la station.

Remarques autres :

La parcelle est traversée par une piste de "down hill" (VTT de descente). Une convention tripartite (structure gestionnaire de l'activité – mairie – ONF) a été réalisée en 2011. Depuis, cette activité a fortement diminué même si des vélos parcourent encore le tracé.

Un sentier de randonnée référencé RELF (Randonnée en Livradois-Forez) parcourt la parcelle et nécessite un entretien régulier pour la sécurité des randonneurs.

La forêt a été parcourue DFCI (Défense des Forêts Contre l'Incendie) en 2019. Il est impératif que l'accès des pompiers soit assuré.

Point noir pour la gestion forestière :

La desserte est aujourd'hui insuffisante pour la gestion mais aussi pour l'accès des pompiers en cas d'incendie.

La pente est importante sur la zone.

Quant au peuplement, il ne peut être amélioré par aucune opération rentable (voir programme d'action présenté à la collectivité).

Gestion future possible :

La gestion préconisée est un maintien de l'état boisé et des essences présentes en cette zone de forte pente au profit de la richesse écologique et du paysage.

Les actions d'améliorations seront ciblées sur les tiges de Pin sylvestre sous forme de travaux (coupes à bois perdus).

Parcelle 4 : Forêt sectionale de Ravalloux**Application du régime forestier :**

Application du régime forestier en 2017.

Historique de gestion forestière :

À la suite d'une attaque de Sphaeropsis survenant après des dégâts causés par un orage de grêle sur le peuplement de Pin sylvestre, une application du régime forestier a été réalisée afin de traiter le problème. Un martelage sanitaire combiné à une ouverture de cloisonnements d'exploitation a été réalisé afin d'assainir le peuplement.

Desserte de la forêt :

La forêt est très bien desservie par une route forestière cadastrée en très bon état.

Situation topographique et sol :

La parcelle présente une légère pente, mais cette dernière autorise des opérations de gestion forestière.

Le sol est accueillant et permet donc un bon potentiel forestier.

Description du peuplement :

Le peuplement est une futaie claire de Pin sylvestre en mélange avec du Chêne sessile, des perches de feuillus divers occupent le sous étage. Ce peuplement est climacique et aujourd'hui très bien adapté à la station.

Remarques autres :

Néant.

Point noir pour la gestion forestière :

La très faible taille de la parcelle (0,41 ha) et son éloignement des autres forêts de la collectivité sont les principaux facteurs limitants, il en résulte une faible taille des lots de bois proposés aux acheteurs et des chantiers de travaux proposés aux entreprises : peu attractif.

Gestion future possible :

L'objectif est l'amélioration du peuplement existant, mais la taille de la parcelle cantonne le gestionnaire à des opérations de gestion qui ne pourront se faire que par le biais de cessions accessoires de bois de chauffage à des particuliers. Ceci présage donc une grande incertitude dans la réalisation des actions.

Parcelles 5 et 6 : Forêt sectionale de Membrun**Application du régime forestier :**

Application du régime forestier en 1966.

Historique de gestion forestière :

- ➔ **Parcelle 5 :** Le peuplement en place a été rasé en 2008 suite à un problème sanitaire (attaque de Sphaeropsis). Devait s'en suivre un reboisement que la collectivité n'a jamais validé.

- **Parcelle 6** : Elle est occupée par une plantation de 1972 de Douglas ayant fait l'objet d'une première éclaircie tardive en 2018. En effet les actions sont complexes pour les raisons suivantes : enclavement, manque de desserte et pente.

Desserte de la forêt :

- **Parcelle 5** : la desserte de la parcelle est très problématique : il s'agit d'un chemin étroit et mouilleux (présence probable d'une canalisation d'eau) inaccessible aux grumiers et avec un exutoire sur le réseau routier ne permettant aucun stockage de bois. Au niveau de la parcelle, le chemin initialement cadastré, qui doit normalement circuler en bordure de la parcelle, la traverse. Ce tronçon de chemin, alors propriété privée de la section, est emprunté par d'autres usagers.
- **Parcelle 6** : Nous notons le manque de place de dépôt sur cette parcelle. De plus, son unique accès règlementaire via la parcelle cadastrée ZM12 (propriété de la commune de Thiers) débouche sur un chemin cadastré en bas d'une très forte pente qu'il faut remonter pour accéder à un possible stockage de bois et au réseau routier. Il est à noter qu'une zone mouilleuse impacte la parcelle ZM12. C'est un point noir qu'il faudra impérativement traiter en amont de toute coupe afin que l'exploitation puisse se dérouler. Lors de l'exploitation de 2018, le gestionnaire a fait procéder à l'ouverture d'une piste de débusquage à l'intérieur de la parcelle permettant ainsi le recours partiel à la mécanisation.

Situation topographique et sol :

- **Parcelle 5** : la pente est faible et les peuplements environnants traduisent une potentialité de station correcte.
- **Parcelle 6** : cette parcelle est en situation de très forte pente. De plus, la faible profondeur de sol, limitant de potentiel forestier, est probablement à l'origine du rougissement de certain individus.

Description du peuplement :

- **Parcelle 5** : elle accueille un peuplement mélangé de Chêne sessile et de feuillus divers (Erable sycomore, Bouleau) au stade gaulis/perchis. Nous notons la présence de recrus feuillus.
- **Parcelle 6** : elle est occupée par une futaie régulière de Douglas avec quelques tiges de Hêtre en bordure.

Remarques autres :

- **Parcelle 5** : Néant.
- **Parcelle 6** : Néant.

Point noir pour la gestion forestière :

- **Parcelle 5** : la desserte représente un facteur limitant.

Remarque importante : le schéma de desserte en vigueur sur la zone (Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, Schéma directeur intercommunal de desserte forestière - TRANCHE 1) propose une mise au gabarit route forestière d'une piste existante Chemin sectionnel (T RF1B) sur 150 m au niveau de l'embranchement avec la route goudronnée menant au village de Membrun.

- **Parcelle 6** : la très forte pente limite les actions et la sortie des bois sera certainement dommageable pour les pistes cadastrées.

Gestion future possible :

- **Parcelle 5** : À la suite de la non-validation des programmes d'action précédents, la seule alternative possible est de procéder à des travaux sylvicoles de nettoyage et de dépressage visant à favoriser les essences présentes les plus nobles de façon à obtenir un peuplement diversifié en essence, bien adapté à la station.
- **Parcelle 6** : Une éclaircie est à prévoir dans le peuplement de Douglas.

Parcelles 7 et 9 : Forêt sectionale des Vernières et Joanis

Application du régime forestier :

- **Parcelle 7** : Application du régime forestier en 2023, dans le cadre de l'instruction ministérielle application dans le cadre de l'instruction technique ministérielle DGPE/SDFCB/2016-656.
- **Parcelle 9** : Application du régime forestier en 1966.

Historique de gestion forestière :

- **Parcelle 7** : Aucune action sylvicole connue n'a été réalisée jusqu'alors.
- **Parcelle 9** : La plantation de Douglas a fait l'objet d'un martelage pour coupe de première éclaircie. Celle-ci a été vendue (en même temps que le lot de Douglas de la forêt de Membrun). Du fait de l'enclavement de la parcelle, et devant le refus des riverains d'autoriser le passage, l'acheteur n'a pas été en mesure de réaliser le chantier forestier.

Desserte de la forêt :

- **Parcelle 7** : Cette parcelle est accessible. Nous notons la présence d'une ancienne carrière dont l'emprise peut servir de place de dépôt. Attention : une piste non cadastrée traverse cette parcelle et elle est empruntée par d'autres usagers.
- **Parcelle 9** : Nous observons que la route goudronnée menant à la parcelle est très étroite. Aussi, la parcelle communale 0D795, qui doit servir de chemin d'exploitation, est impactée par une en zone humide : ceci représente un réel point noir pour l'exploitation, et il est possible qu'il ne puisse être amélioré. De plus, toute opération est inenvisageable si les travaux du schéma de desserte en vigueur ne sont pas réalisés.

Situation topographique et sol :

- **Parcelle 7** : Cette parcelle se situe en situation de pente moyenne, ce qui permet la réalisation d'actions sylvicoles. Nous notons la présence de pierriers au nord de la parcelle, de l'emprise d'une ancienne carrière dans l'angle sud-ouest vers la route départementale D320.
- **Parcelle 9** : La parcelle est en zone de pente, elle présente de nombreux pierriers et blocs rocheux.

Description du peuplement :

- **Parcelle 7** : Le sud de la parcelle est occupé par un taillis de Hêtre, au nord nous rencontrons un peuplement constitué de Chêne et de Charme de qualité médiocre sur semis de Douglas.
- **Parcelle 9** : La partie est est enrésinée (Futaie régulière de Douglas sur près d'un hectare et plantation de Sapin pectiné mal venante) ; la partie ouest est constituée d'un peuplement de Hêtre et de Charme de qualité hétérogène.

Remarques autres :

- **Parcelle 7 :** nous notons le passage d'une ligne électrique et la présence de l'emprise d'une ancienne carrière. La parcelle est située en aplomb de maisons actuellement à l'abandon, sa gestion en serait impactée si elles venaient à être réhabilitées et habitées.
- **Parcelle 9 :** Néant.

Point noir pour la gestion forestière :

- **Parcelle 9 :** Tant que cette parcelle est enclavée, aucune gestion autre que des travaux de coupe à bois perdus ne peut être envisagée.

Remarque importante concernant la parcelle 9 : le schéma de desserte en vigueur sur la zone (Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, Schéma directeur intercommunal de desserte forestière - TRANCHE 1) propose la mise au gabarit tracteur d'un chemin communal existant (T P1B : en limite est de la forêt), la création d'une piste tracteur sur parcelle privée (T P1C : au sud-ouest de la parcelle), ainsi que la mise au gabarit route forestière (T RF1A : sur 26,80 m) du tronçon de piste débouchant sur la route goudronnée reliant les villages de Vernières et la Londie. La création d'une place de dépôt en parcelle sectionale / parcelle privée (T PD1A) est également envisagée au niveau de l'embranchement avec la route goudronnée.

Gestion future possible :

- **Parcelle 7 :** Le taillis de Hêtre situé au sud pourrait être amélioré par le biais de cessions de bois de chauffage à des particuliers, en effet, la surface est trop petite pour envisager un autre mode de vente. Concernant la partie nord, si la collectivité souhaite conserver la dominance des feuillus, il faudra envisager des travaux d'élimination des semis de douglas (très concurrents).
- **Parcelle 9 :** Il est impossible d'envisager une gestion en l'état. A l'avenir, si les problèmes de desserte sont résolus, il sera alors envisageable d'éclaircir le peuplement de Douglas.

Parcelle 8 : Forêt sectionale des Joanis**Application du régime forestier :**

- Application du régime forestier en 2023, dans le cadre de l'instruction ministérielle application dans le cadre de l'instruction technique ministérielle DGPE/SDFCB/2016-656.

Historique de gestion forestière :

Il s'agit d'une petite parcelle n'ayant fait l'objet d'action sylvicole.

Desserte de la forêt :

Cette parcelle est accessible mais une zone mouilleuse impacte le chemin cadastré. L'emprise d'une ancienne carrière peut servir de place de dépôt de bois.

La parcelle est en situation de crête. Nous notons la présence de pierriers.

Situation topographique et sol :

La parcelle est bien desservie par une piste en terrain naturel jusqu'à l'emprise de l'ancienne carrière. La station forestière est peu à moyennement accueillante, avec des zones d'affleurements rocheux.

Description du peuplement :

Le peuplement rencontré est une futaie de Chêne de qualité médiocre (hauteur et conformation), mais présentant un intérêt certain car probablement bien adapté aux futures conditions climatiques. Nous notons la présence de semis de Douglas en sous étage. Cette dernière essence est très dynamique, mais présente une certaine vulnérabilité à l'avenir sur la zone. Son développement est alors à contenir via des travaux afin d'éviter qu'elle ne prenne la place des essences de demain.

Remarques autres :

Nous notons la présence de l'emprise d'une ancienne carrière. Celle-ci présente des traces d'extraction récente (antérieure à la mise en œuvre du régime forestier). Cette activité est à proscrire.

L'inventaire préalable à l'étude aménagement a mis en lumière un empiètement d'un riverain sur la parcelle (acte antérieur à l'application du régime forestier) en limite sud. La situation est à clarifier.

Point noir pour la gestion forestière :

La problématique de gestion sur cette parcelle est le coût certainement important de l'extraction des Douglas pour permettre la valorisation d'un peuplement de feuillus écologiquement riche mais sans valeur commerciale.

Gestion future possible :

Conformément au souhait de la collectivité, le gestionnaire préconise le maintien d'un peuplement de feuillus.

Parcelle 10 : Forêt sectionale des Belins

Application du régime forestier :

Application du régime forestier en 1966.

Historique de gestion forestière :

L'ONF a procédé en un martelage sanitaire dans le peuplement de Douglas en 2015.

Cette parcelle a été victime d'un incendie en 2015.

Une coupe d'extraction des Douglas a été réalisée en 2017 (revenus 33 700€).

Des travaux de recul de la végétation en aplomb de la RD102 ont été effectués en décembre 2019.

Desserte de la forêt :

La parcelle est coupée en deux tenements par la route départementale D102.

- ➔ **Partie nord :** Nous notons l'existence d'une piste en terrain naturel sur la partie nord, celle-ci est d'importance pour la DFCI. Il y a possibilité de dépôt de bois au niveau de la plateforme d'une ancienne carrière.
- ➔ **Partie sud :** Un chemin cadastré traverse une partie du peuplement mais se perd dans la végétation.

Remarque importante : le schéma de desserte en vigueur sur la zone (Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, Schéma directeur intercommunal de desserte forestière - TRANCHE 1) propose T P1G mise au gabarit tracteur d'un sentier existant Chemin rural (T

P1G : en limite ouest et est de la forêt (en aval du peuplement de Robinier)) et la création d'une place de dépôt en parcelle privée ou parcelle sectionale (T PD1C) au niveau de l'embranchement avec la route D102.

Situation topographique et sol :

80% de la surface est en situation de forte pente, excepté le plateau situé au-dessus du front de taille de l'ancienne carrière. Les sols sont moyennement profonds et accueillants, il est donc illusoire d'envisager une production ligneuse de grande qualité.

Description du peuplement :

- ➔ **Partie nord :** L'est de la parcelle a été ravagé par un incendie en 2015 et est actuellement en reconstitution naturelle. La partie ouest a fait l'objet d'une extraction des Douglas, le peuplement résiduel actuel est constitué de Pin sylvestre et de recrus ligneux.
- ➔ **Partie nord** (sous la route D102) est occupée par un taillis de Robinier faux acacia.

Remarques autres :

La partie nord de la forêt accueillait, il y a quelques années, une activité ball trap. Des vestiges restent aujourd'hui sur le parterre de la parcelle : plaques de tôle.

Une convention tripartite (Commune, ONF, gestionnaire de l'activité) a été signée pour l'implantation de ruches sur la parcelle en juin 2015.

Nous notons la présence de nombreux dépôts sauvages dans l'emprise de l'ancienne carrière.

Un merlon a été implanté par la collectivité en amont de la partie sud de la route D102, empêchant l'accès et le dépôt de produits liés aux opérations sylvicoles. Aussi, l'apport de terre pour la création de ce merlon a engendré l'installation de Renouée du Japon (espèce envahissante).

Point noir pour la gestion forestière :

Une desserte n'est aujourd'hui pas possible sur l'ensemble de la parcelle, et le périmètre est à clarifier sur la partie sud (sous la route D102) : sans desserte et connaissance des limites, aucune gestion ne peut être envisagée, et notamment du taillis de Robinier présentant un intérêt sylvicole.

Gestion future possible :

Une amélioration de la desserte est à envisager, d'autant plus que deux projets concernant cette forêt figurent au schéma de desserte en vigueur (voir ci-dessus). Pour la partie sud, une mise au gabarit tracteur du sentier existant est nécessaire (jusqu'au ruisseau éventuellement), ainsi que la création d'une place de dépôt au niveau de la sortie sur la route D102.

Une amélioration du taillis de Robinier est à envisager mais elle ne sera possible que si le problème de desserte et de matérialisation des limites est réglé.

Il est nécessaire d'entretenir la piste en terrain naturel située au sein du tènement nord, car elle est importante pour l'enjeu lié à la DFCI et la pratique de la randonnée.

Il faudra envisager la matérialisation des interdictions d'accès au chemin d'exploitation et à l'entrée de l'ancienne carrière par la mise en place de panneaux B19.

Le chemin en partie sud de la forêt est à repérer et améliorer.

Il faudra envisager de poursuivre les travaux de recul de la végétation à l'aplomb de la RD102 initié en 2019.

Il est important d'envisager l'entretien de la carrossabilité pour les engins de secours sur la piste nord (véhicules DFCI) et pour l'accès des randonneurs.

Comme le souhaite la collectivité, la gestion se limitera à une évolution naturelle du recru ligneux à dominance de feuillus actuellement en développement.

Version provisoire

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

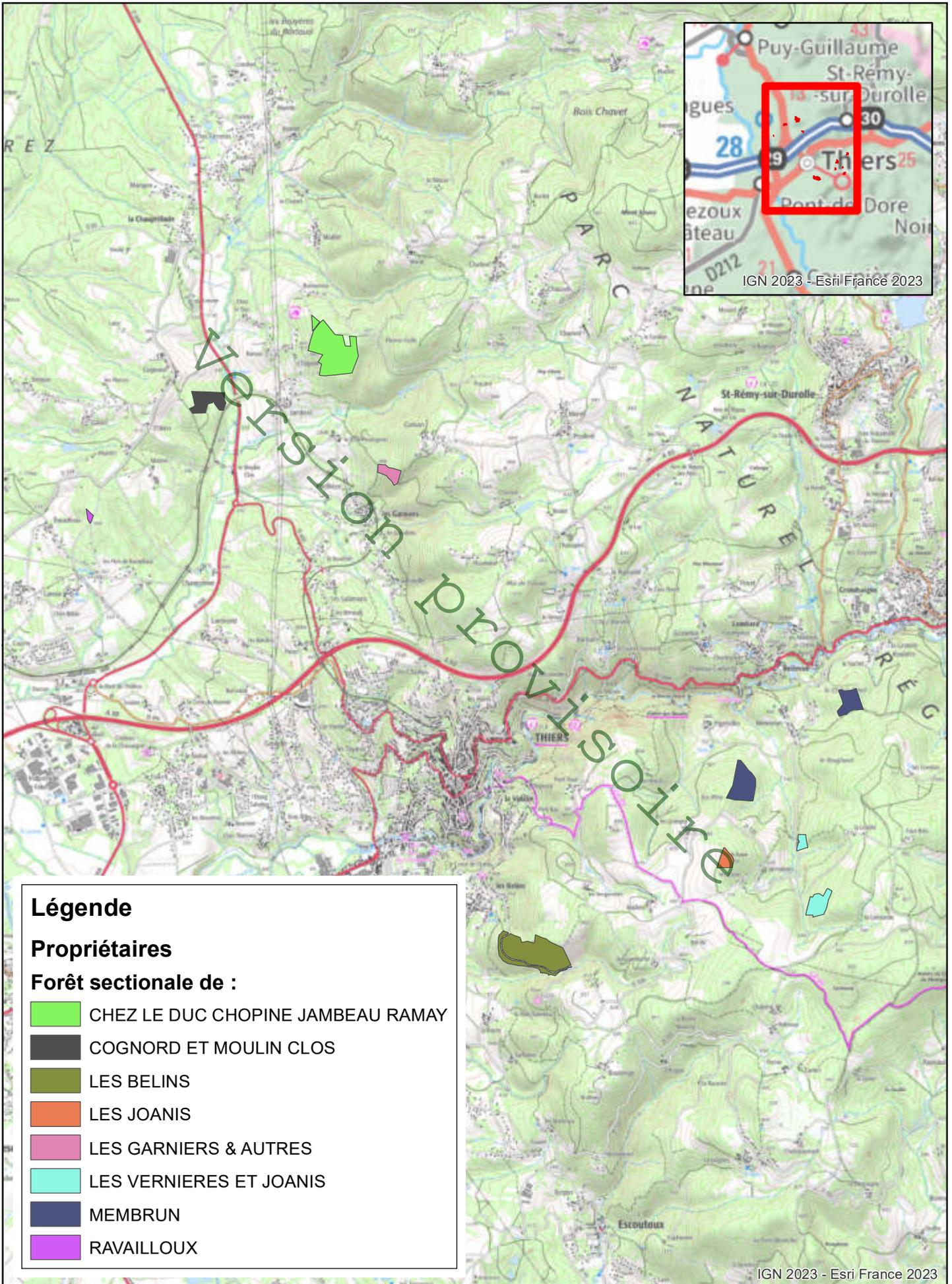
Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

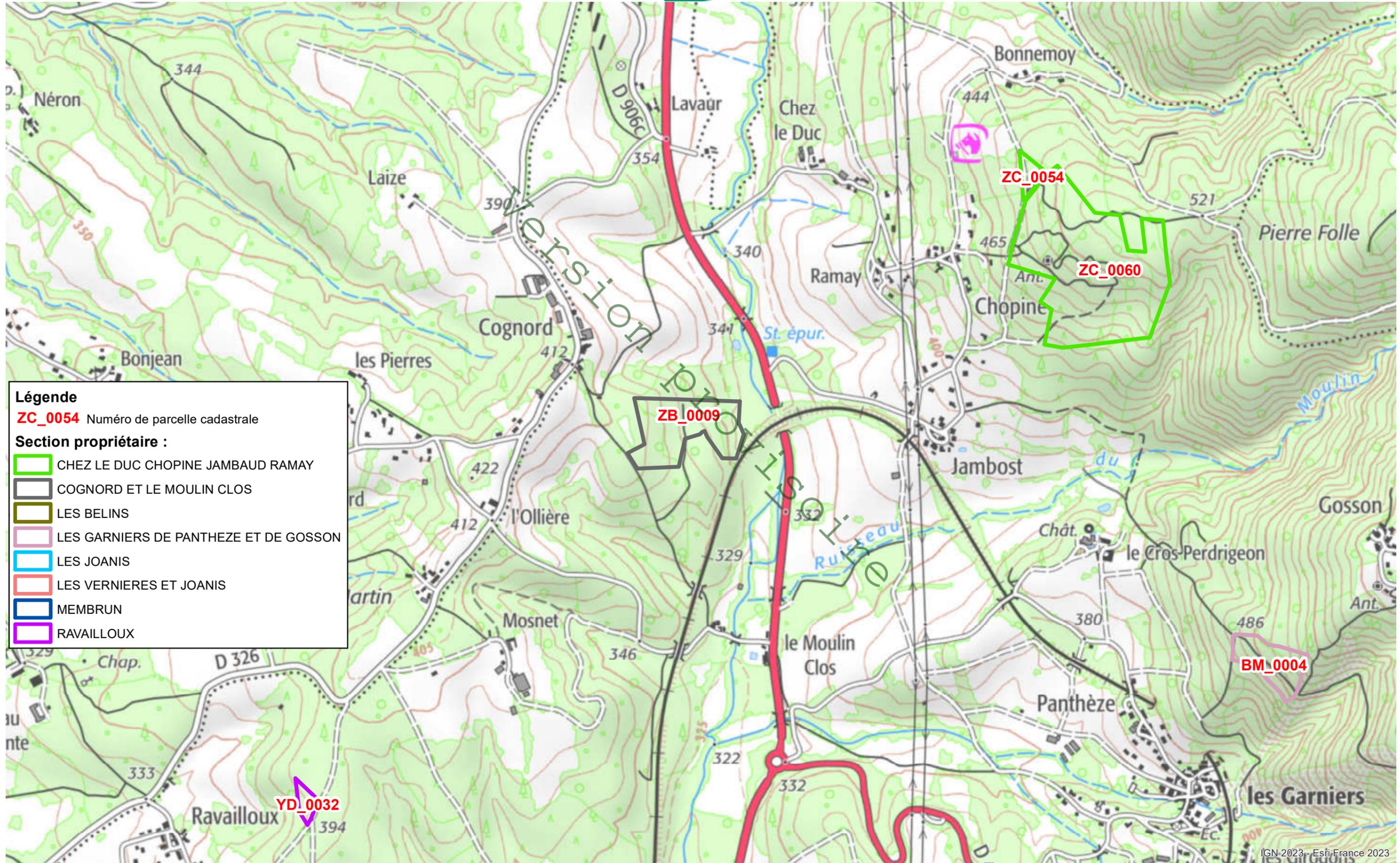
Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire



Légende

ZC_0054 Numéro de parcelle cadastrale

Section propriétaire :

- CHEZ LE DUC CHOPINE JAMBAUD RAMAY
- COGNORD ET LE MOULIN CLOS
- LES BELINS
- LES GARNIERS DE PANTHEZE ET DE GOSSON
- LES JOANIS
- LES VERNIERES ET JOANIS
- MEMBRUN
- RAVAILLOUX

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

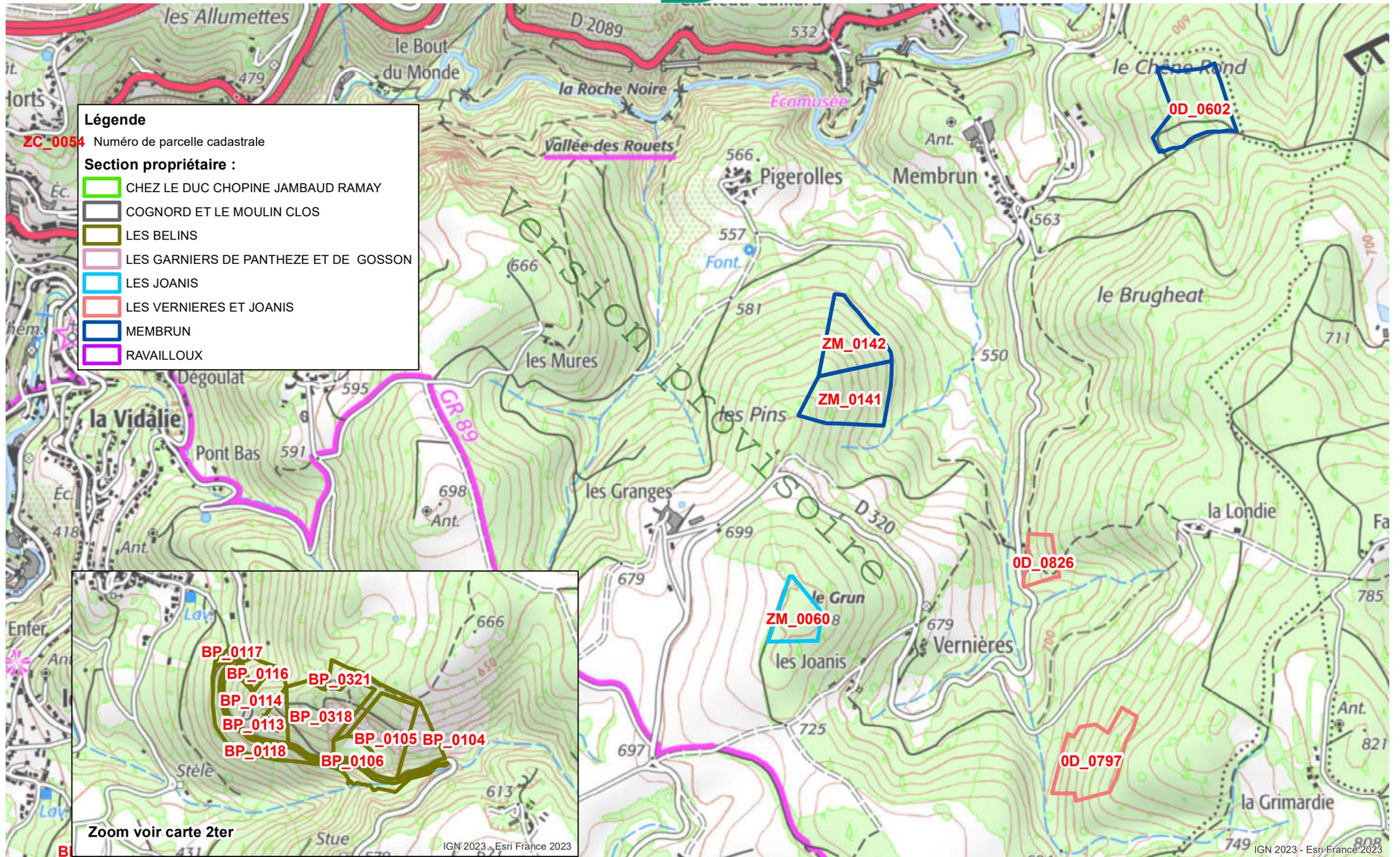
Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

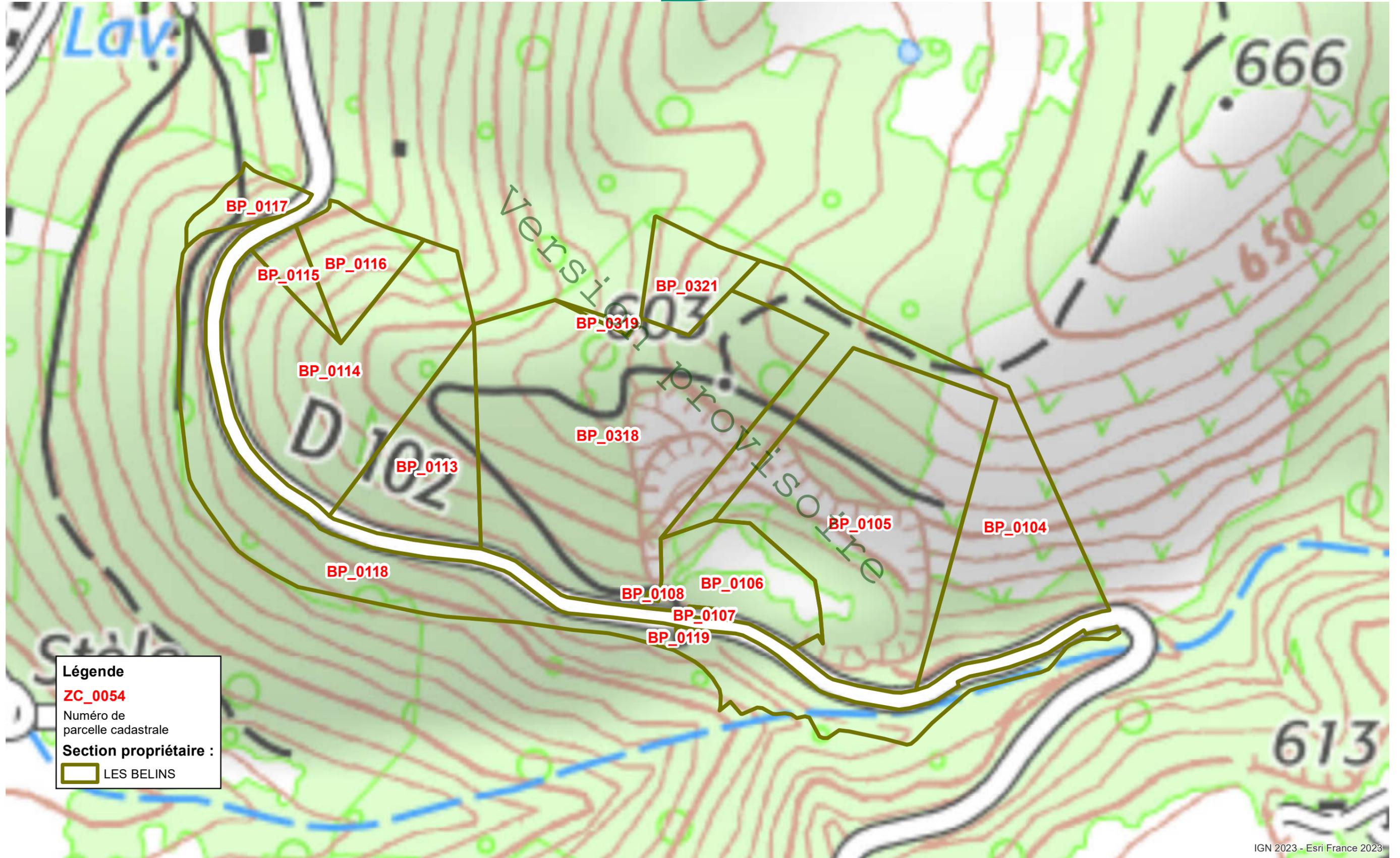
Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire



Légende
ZC_0054
Numéro de parcelle cadastrale
Section propriétaire :
LES BELINS

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

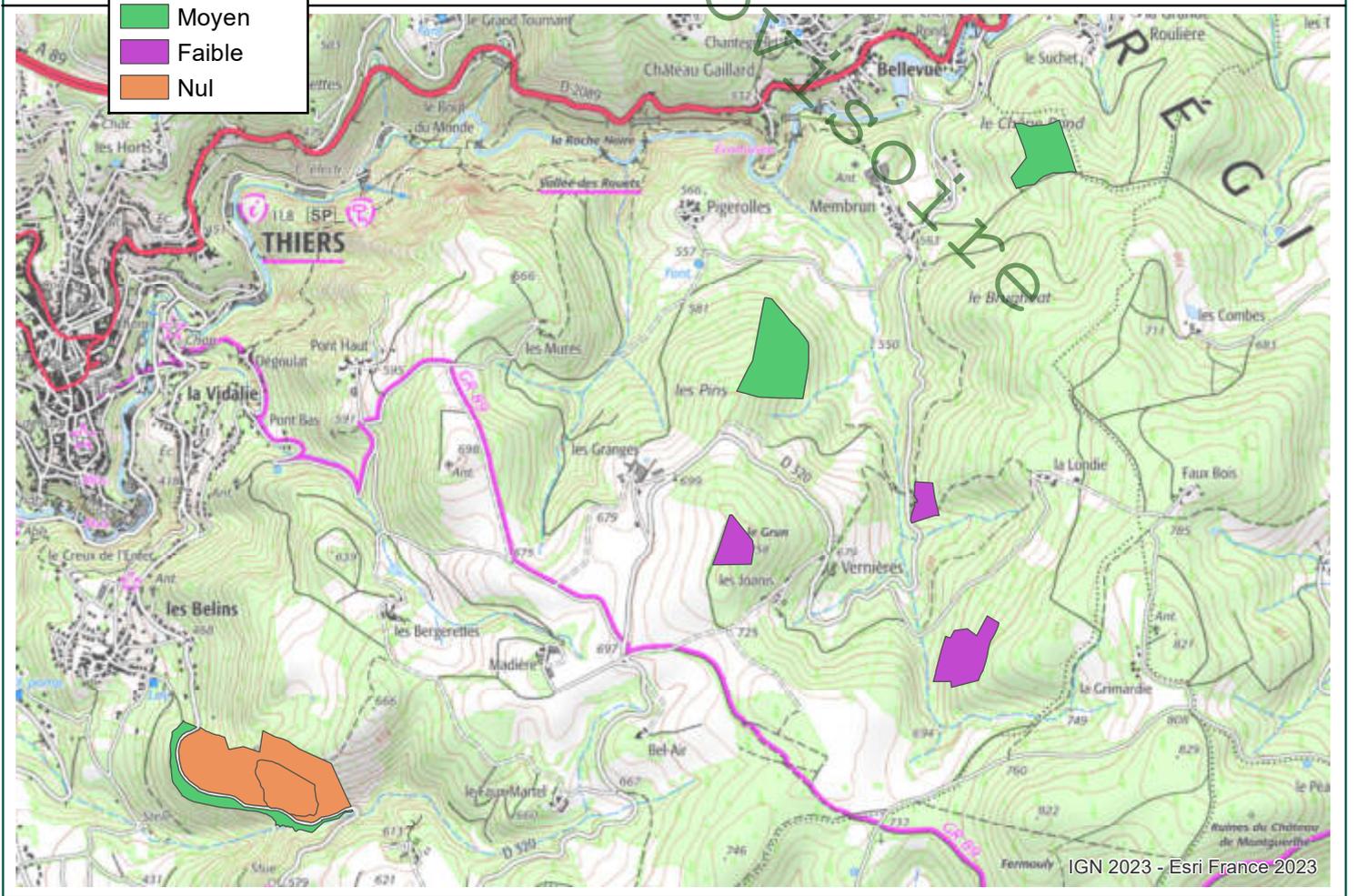
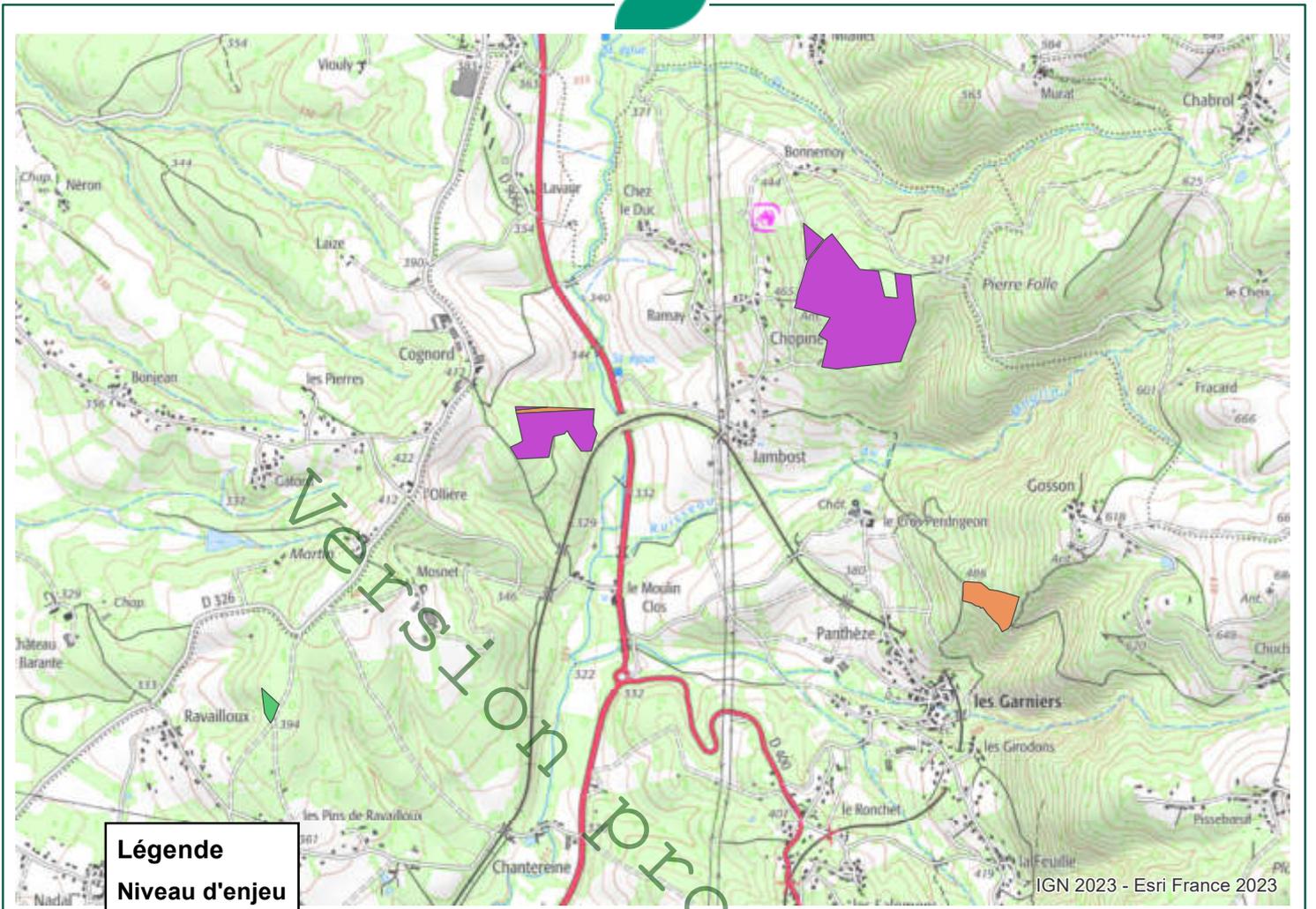
Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

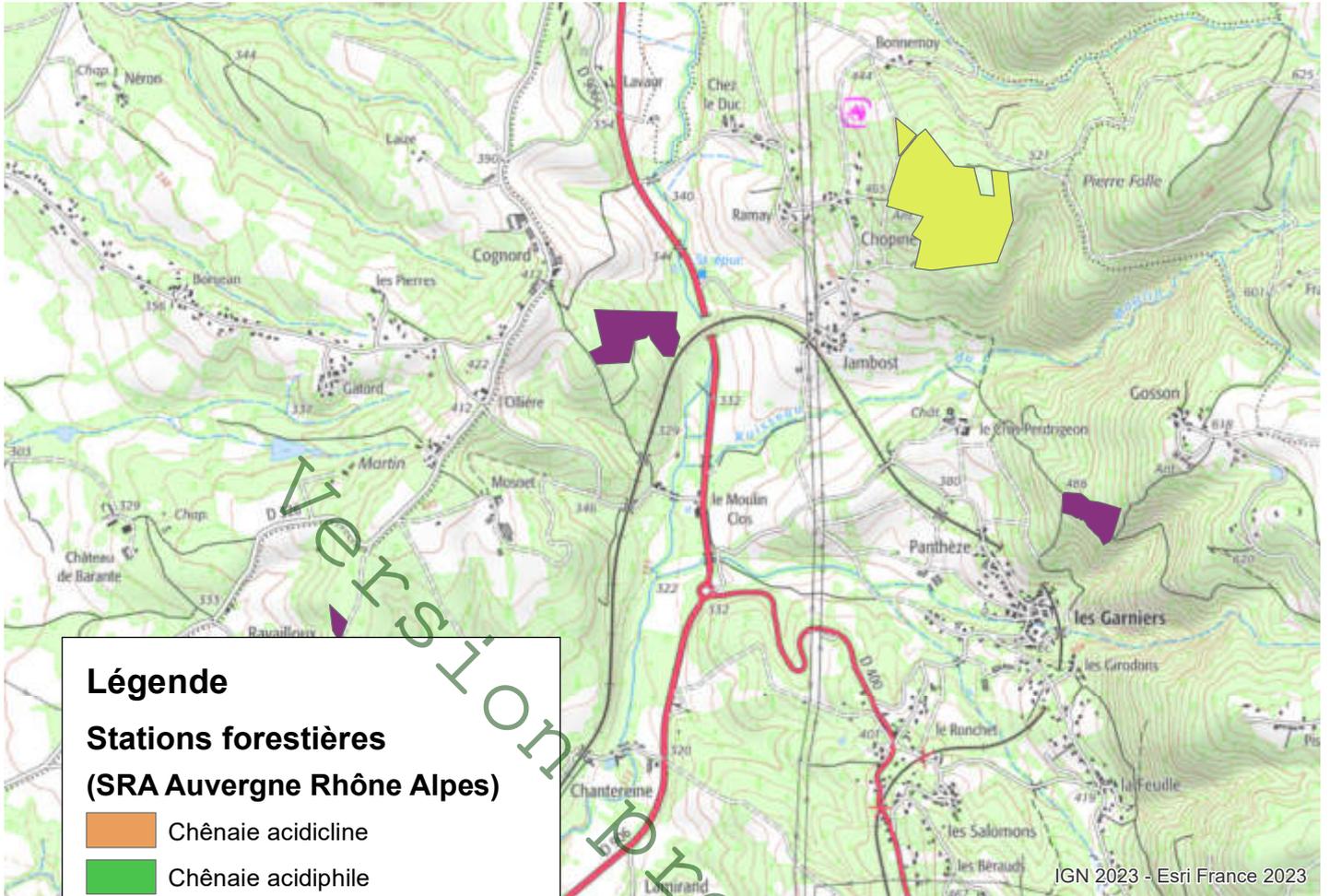
Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



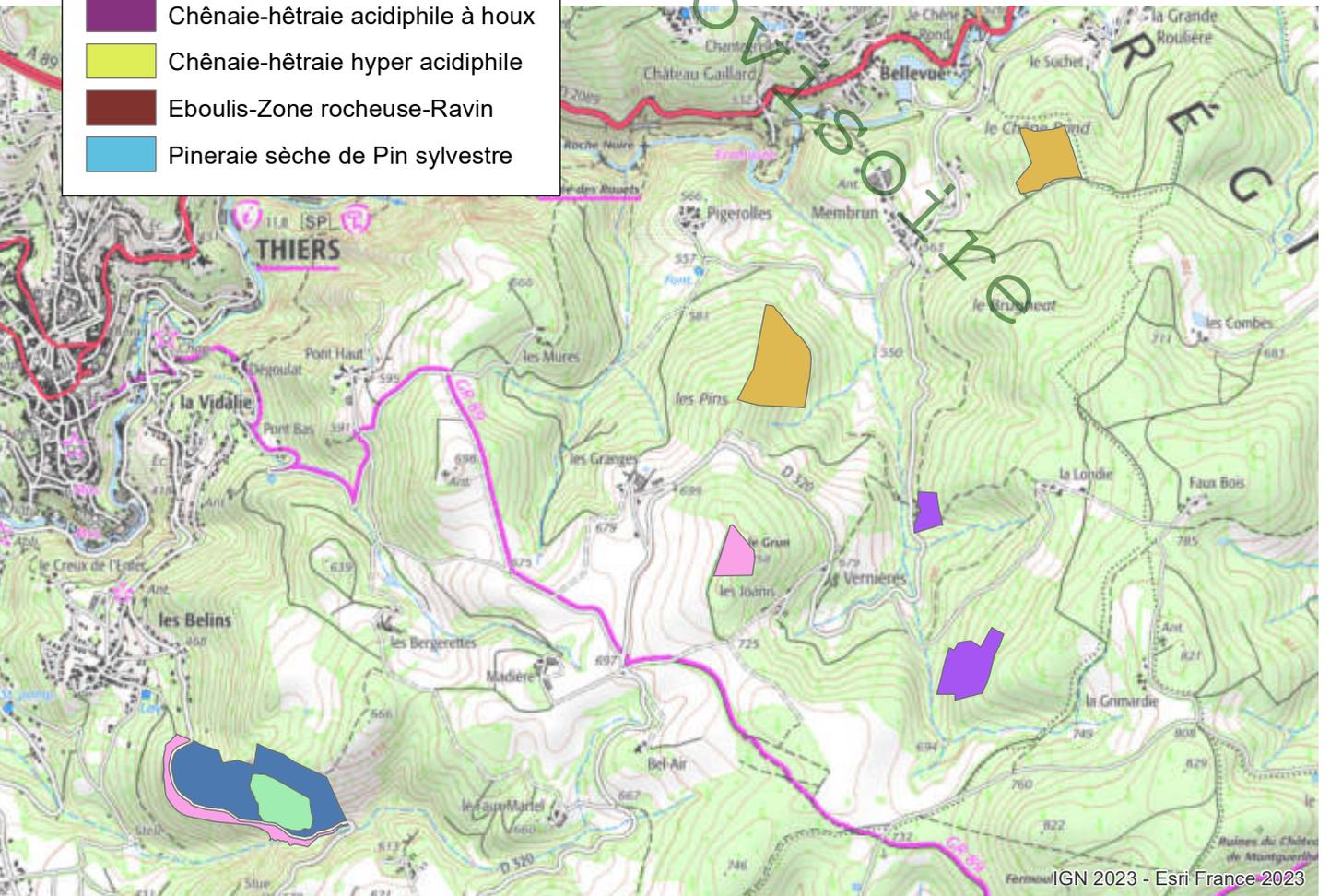
Version provisoire



Légende

**Stations forestières
(SRA Auvergne Rhône Alpes)**

- Chênaie acidiline
- Chênaie acidiphile
- Chênaie-hêtraie acidiphile à houx
- Chênaie-hêtraie hyper acidiphile
- Eboulis-Zone rocheuse-Ravin
- Pinaie sèche de Pin sylvestre



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire

Légende

- 1 Parcelle forestière
- 1 Unité Élémentaire de Peuplement (UEP)

Type de peuplement

- Clair
- Ancienne carrière ou emprise
- Friche
- Taillis
- T1-Futaie à dominance de PB
- T2-Futaie à dominance de BM
- T3a-Futaie à dominance de BM en croissance active
- Taillis sous futaie

Essence

Principale

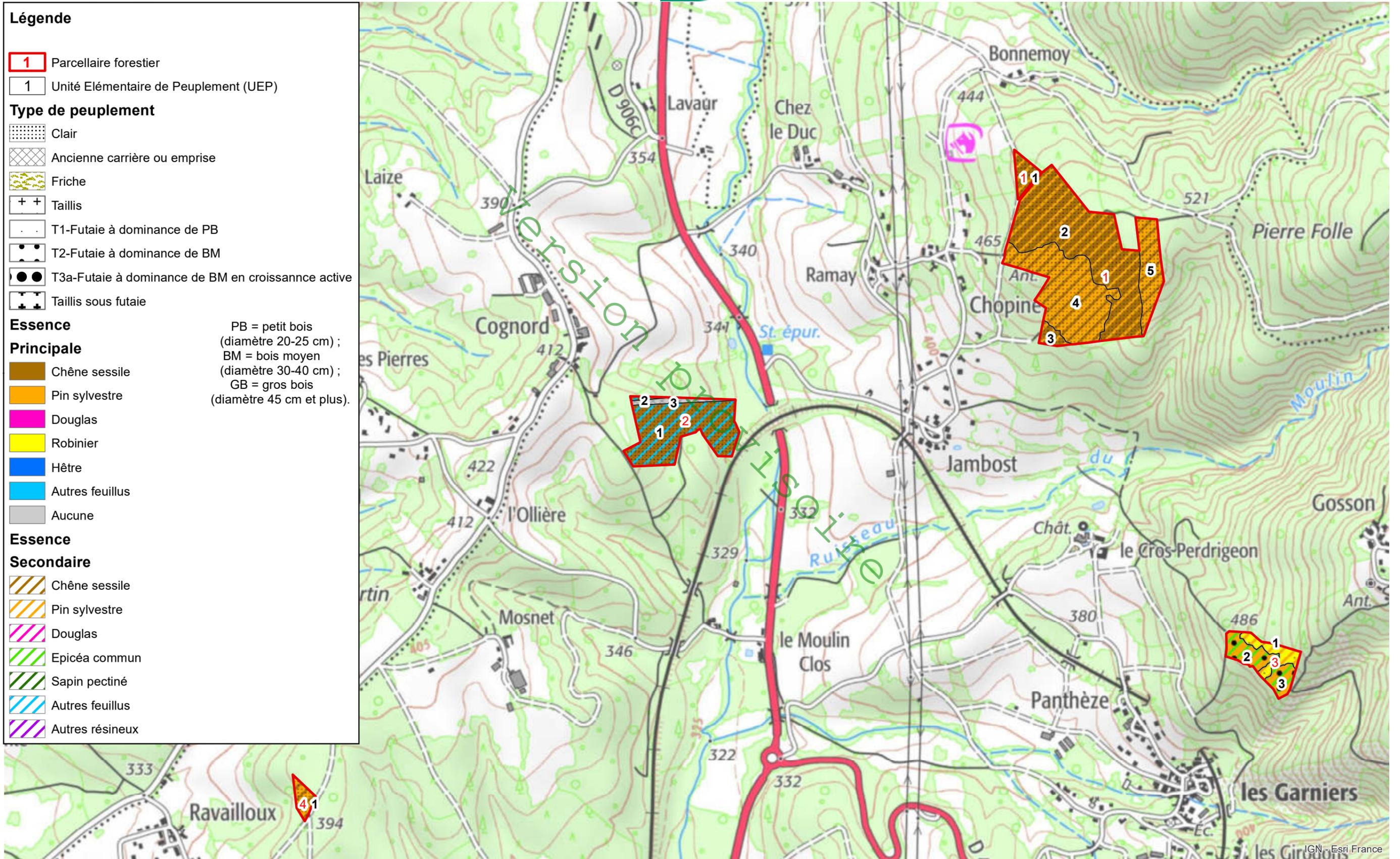
- Chêne sessile
- Pin sylvestre
- Douglas
- Robinier
- Hêtre
- Autres feuillus
- Aucune

PB = petit bois
(diamètre 20-25 cm) ;
BM = bois moyen
(diamètre 30-40 cm) ;
GB = gros bois
(diamètre 45 cm et plus).

Essence

Secondaire

- Chêne sessile
- Pin sylvestre
- Douglas
- Epicéa commun
- Sapin pectiné
- Autres feuillus
- Autres résineux



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

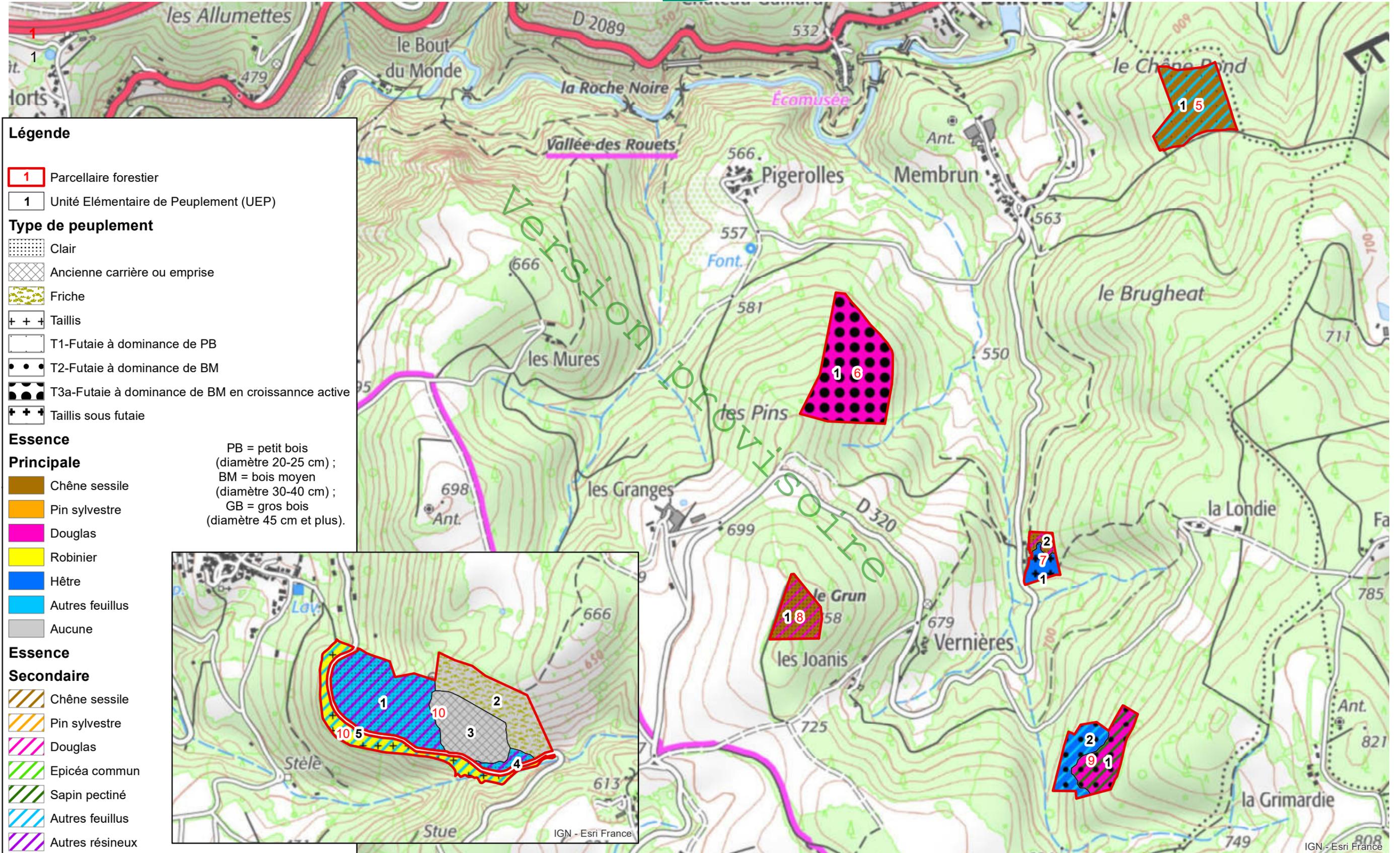
Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

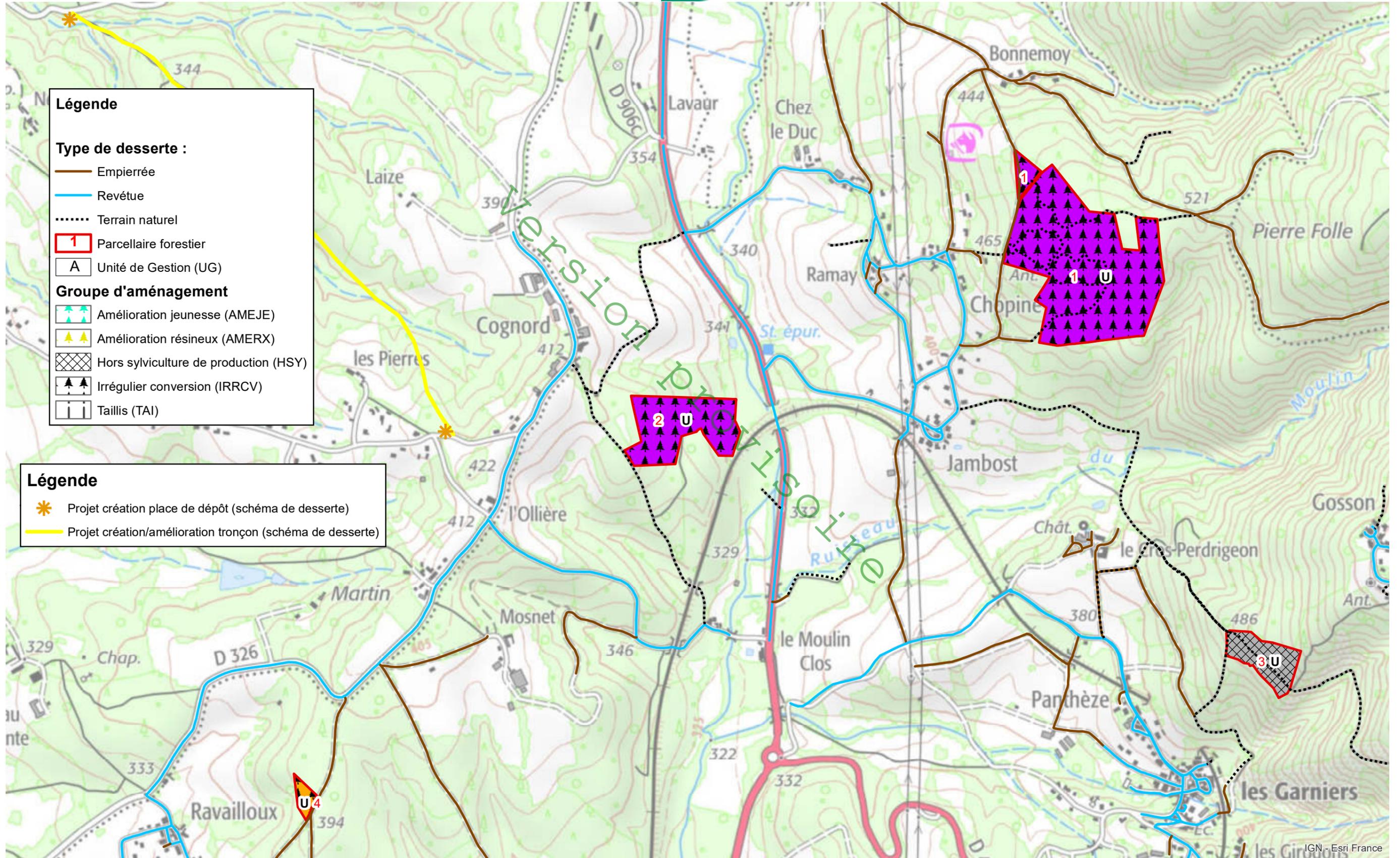
Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire



Légende

Type de desserte :

- Empierrée
- Revêtue
- Terrain naturel
- 1 Parcellaire forestier
- A Unité de Gestion (UG)

Groupe d'aménagement

- Amélioration jeunesse (AMEJE)
- Amélioration résineux (AMERX)
- Hors sylviculture de production (HSY)
- Irrégulier conversion (IRRCV)
- Taillis (TAI)

Légende

- * Projet création place de dépôt (schéma de desserte)
- Projet création/amélioration tronçon (schéma de desserte)

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

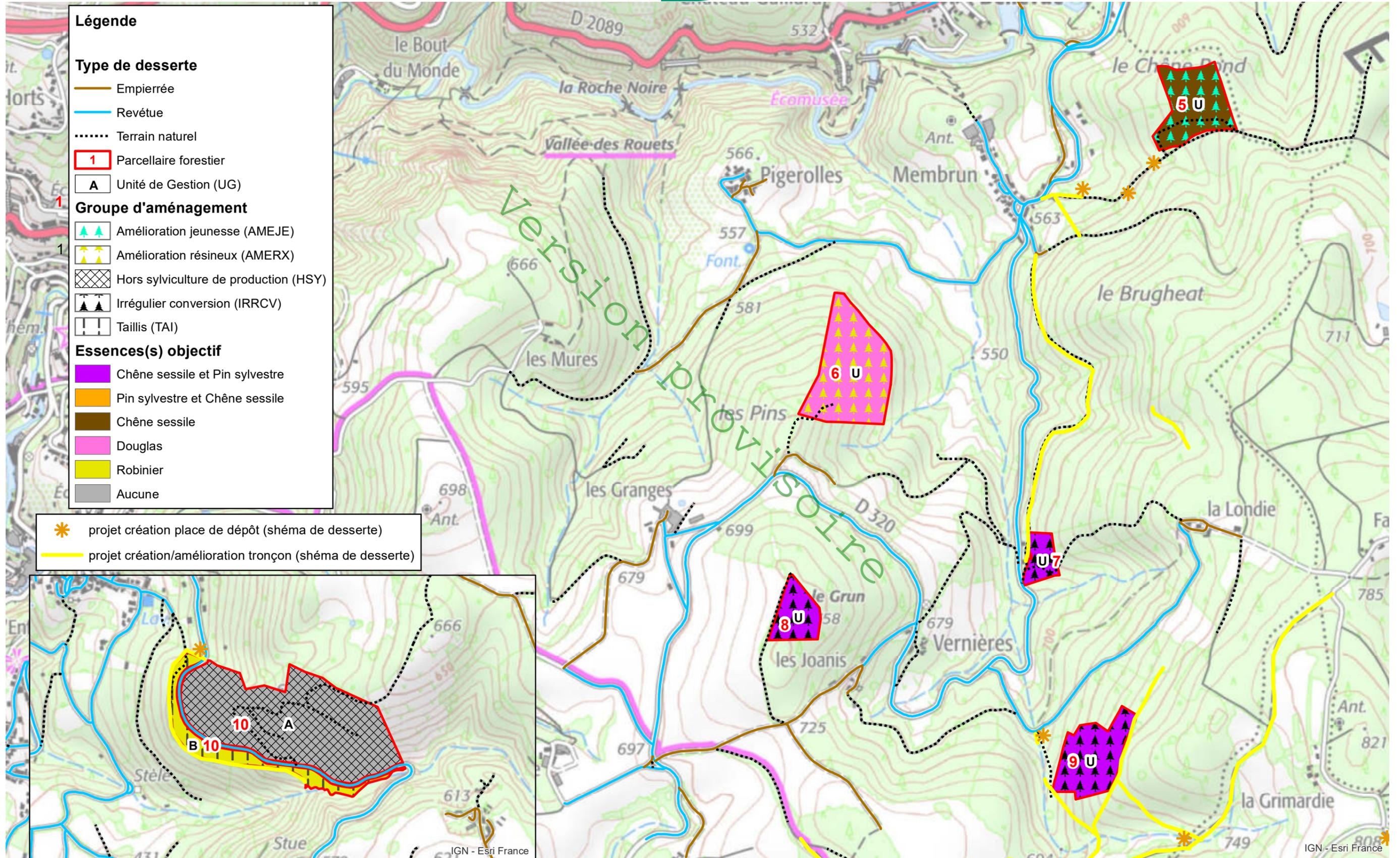
Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025

ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE



Version provisoire



Légende

Type de desserte

- Empierrée
- Revêtue
- Terrain naturel
- 1 Parcellaire forestier
- A Unité de Gestion (UG)

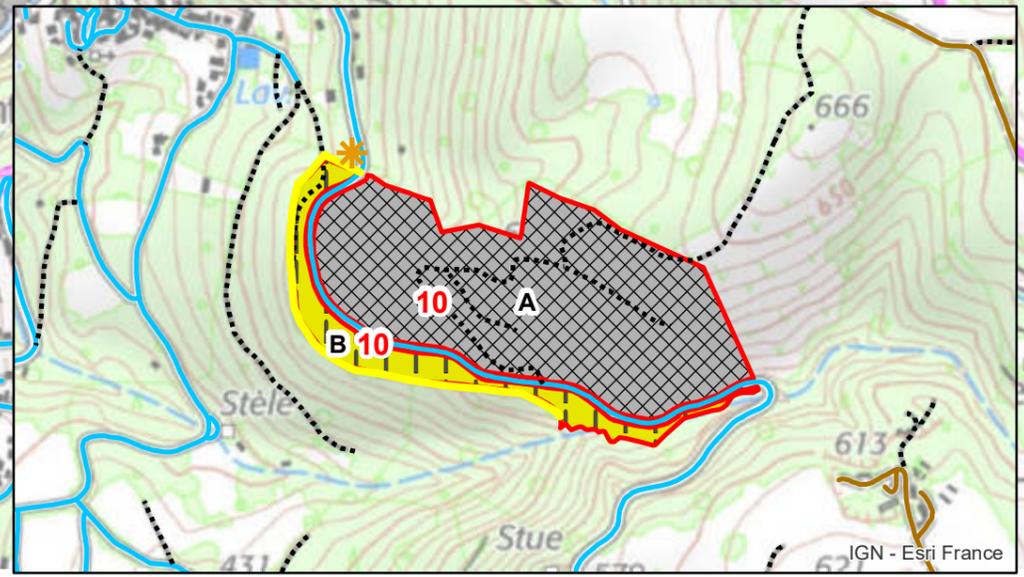
Groupe d'aménagement

- Amélioration jeunes (AMEJE)
- Amélioration résineux (AMERX)
- Hors sylviculture de production (HSY)
- Irrégulier conversion (IRRCV)
- Taillis (TAI)

Essences(s) objectif

- Chêne sessile et Pin sylvestre
- Pin sylvestre et Chêne sessile
- Chêne sessile
- Douglas
- Robinier
- Aucune

- * projet création place de dépôt (shéma de desserte)
- projet création/amélioration tronçon (shéma de desserte)



Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025



ID : 063-216304303-20250225-250225_1_1-DE

Version provisoire